

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1206

13 mai 2014

SOMMAIRE

Bureau Comptable Jans S.à.r.l.	57888	General Investments S.A.	57844
C5 Partners S.C.A.	57868	Gerstlauer Consulting S.à r.l.	57843
Camoze S.A., SPF	57852	Global Agrarian Capital S.à r.l.	57842
CanLux AB Investments One S.à r.l.	57848	Global Telecom Organisation Holding S.A.	57843
CanLux II S.à r.l.	57848	Golding Alternative Investments SICAV- FIS	57842
Capelli Lux S.A.	57845	Guardian Automotive-E S.A.	57843
Capinvest International S.A., SPF	57845	Guyana Holding S.à r.l.	57844
Capitel S.A.	57845	Hackett Property Investment S.à r.l.	57848
Cargolux Re, S.A.	57845	HAMILTON Soparfi	57844
Coredtech Engineering S.à r.l.	57852	Hanseatic Retail S.A.	57843
ECF Cardiff Office S.à r.l.	57846	Hormuz Holding S.A.	57847
ECT Luxembourg S. à r.l.	57846	"Inerix Development Inc."	57846
Edipresse International Sàrl	57846	Infracapital F1 Holdings S.à r.l.	57847
European Management & Finance, EMFI S.A.	57845	Inter Industrie S.A.	57847
F Ebco S.à r.l.	57842	Interteil Investissements S.A.	57847
Ferrac S.à r.l.	57842	Inveralux S.A.	57847
Finenergy Invest S.à r.l.	57842	Sevchukmorneftegaz Sàrl	57852
Fraser Page S.à r.l.	57844	Touchstone Holding S.A.	57844
Fundamental European Value S.A.	57848	Touchstone Holding S.A.	57888
GEM Investments S.A.	57850		
General Electric Services Luxembourg S.à r.l.	57843		

F Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 52.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 178.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037486/10.

(140043010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Finenergy Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 156.507.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037491/10.

(140042634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Ferrac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, rue in "Lachemer".
R.C.S. Luxembourg B 17.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014037495/10.

(140043061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Global Agrarian Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 168.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 03 mars 2014.

Référence de publication: 2014037508/10.

(140043461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Golding Alternative Investments SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 178.952.

Mit Wirkung zum 1. März 2014 wurde der Geschäftssitz des Verwaltungsratsmitgliedes Francois Georges an folgende Adresse verlegt:

127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Luxemburg, den 12. März 2014.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014037510/14.

(140042708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Gerstlauer Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 27, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 132.832.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037527/10.

(140042824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Global Telecom Organisation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 40.993.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014037532/10.

(140042929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 400.025,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 62.661.

Rectificatif dépôt L120110207

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour General Electric Services Luxembourg S.à r.l.

S. Th. Kirtkaas

Mandataire

Référence de publication: 2014037524/14.

(140043235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Guardian Automotive-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg.
R.C.S. Luxembourg B 39.475.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037545/10.

(140043372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Hanseatic Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 131.837.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hanseatic Retail S.A.

Référence de publication: 2014037549/10.

(140042906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

General Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.628.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014037526/12.

(140043546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Touchstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 46.174.

Le bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037881/9.

(140042663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

HAMILTON Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 135.659.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037555/9.

(140043364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Fraser Page S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5376 Munsbach, 53, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 100.767.

Les comptes annuels au 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037504/9.

(140042774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 12 mars 2014, qu'a été acceptée:

- la démission de Monsieur Renaud Labye de son poste de gérant de la Société avec effet au 12 mars 2014,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014037515/15.

(140042627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Capelli Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 181.700.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mars 2014.
Référence de publication: 2014038104/10.
(140043923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Capinvest International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 10.018.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014038105/9.
(140043991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Capitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.886.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014038106/10.
(140043782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Cargolux Re, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 99.231.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la Société
Référence de publication: 2014038108/10.
(140043587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

European Management & Finance, EMFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 28.670.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2014.
Pour: EUROPEAN MANAGEMENT & FINANCE, EMFI S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Aurélié Katola / Christine Racot
Référence de publication: 2014038164/15.
(140044180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

ECF Cardiff Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 141.114.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un gérant

Référence de publication: 2014038152/12.

(140043972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

ECT Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 126.695.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

Company Director

Référence de publication: 2014038153/17.

(140044217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Edipresse International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.655.512,08.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.322.

La dénomination de l'associé unique, Edipresse S.A., a changé et est désormais Edipresse Groupe S.A. Son siège social a été transféré et se situe au 33, avenue de la Gare, 1003 Lausanne, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038154/12.

(140044006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

"Inerix Development Inc.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014038227/13.

(140044111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Hormuz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 59.041.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038216/10.

(140043786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.866.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 10 mars 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Infracapital F1 Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014038217/14.

(140043722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Inter Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 73.396.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER INDUSTRIE S.A.

Référence de publication: 2014038228/10.

(140043595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Interteil Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038232/10.

(140043773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Inveralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 134.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014038235/10.

(140043791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Hackett Property Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 138.359.

—
Extrait des décisions du conseil de gérance prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil de gérance ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique et de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

HACKETT PROPERTY INVESTMENT S.À R.L.

Référence de publication: 2014037554/17.

(140043321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

CanLux AB Investments One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.583.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038090/9.

(140044172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

CanLux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.435.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038091/9.

(140044173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.975.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (the Meeting) of FUNDAMENTAL EUROPEAN VALUE S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under N° B 86.975, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on April 15, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of May 11, 2002, number 724 (the Company).

The Meeting was opened with Me Anthony Braesch, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary Solange Wolter, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and beginning of the voluntary liquidation proceedings;
2. Appointment of the liquidator and determination of his powers and compensation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that the thirty-one (31) shares of one thousand Euro (EUR 1,000) each, representing the entire capital of the Company, are present or represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed prior to the Meeting.

After deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company and put the Company into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint Mr. Anthony Braesch, lawyer, born on October 18, 1972 in Strasbourg (France) professionally residing at 15, rue du Fort Bourbon, L-1245 Luxembourg, to assume the role of liquidator of the Company (the Liquidator).

The Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is relieved from the obligation of drawing-up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (bonis de liquidation) to the shareholders of the Company.

Finally, the shareholders resolve to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed was worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day set at the beginning of this deed.

The deed having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le vingt février.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de la société FUNDAMENTAL EUROPEAN VALUE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 86.975, et constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 11 mai 2002, numéro 724 (la Société).

L'Assemblée est ouverte à sous la présidence de Me Anthony Braesch, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président élit en tant que secrétaire Solange Wolter, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président déclara et pria le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et ouverture de la procédure de liquidation volontaire;
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.

III. Qu'il appert de ladite liste de présence que les trente-et-une (31) actions de mille Euros (EUR 1.000) chacune représentant l'entièreté du capital social de la Société sont présents ou représentés à cette Assemblée qui peut dès lors valablement voter quant à son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés au préalable.

Après délibérations, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident la dissolution de la Société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer Monsieur Anthony Braesch, avocat à la Cour, né à Strasbourg (France) le 18 octobre 1972, et résidant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur).

Le Liquidateur aura, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de son obligation de devoir dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée décide finalement d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAESCH, S. WOLTER, A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2014. Relation: LAC/2014/8900. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014035868/116.

(140040766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

GEM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.365.

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société GEM INVESTMENTS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 15 décembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 2 février 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 150365.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination de LOZANO S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, Panama, République du Panama, inscrite au Registre Public de Panama (Registro Público de Panamá) sous le n° 269228 (Microjacket).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: U. CERASI, S. BOULARD, S. WONG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2014. LAC/2014/7005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014035892/66.

(140040574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Coredtech Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038099/9.

(140043915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Camoze S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.787.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038103/10.

(140043710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Sevchukmorneftegaz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.538.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sevchukmorneftegaz Holding SARL, a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register and with its location at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

here represented by Christophe Balthazard, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholder and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which was declared to form:

Title I. - Definitions - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The words and expressions used in the present articles of association shall have the following meaning:

Affiliate: means, with respect to an Indirect Shareholder, any other Person directly or indirectly Controlling, Controlled by or under common Control with, such Indirect Shareholder; provided, however, that (a) the Shareholder, the Operator and the ARC (as defined in the Agreement) and their respective subsidiaries; and (b) OJSC "ROSNEFTEGAZ" (OAO «POCHEOTETA3»), the Russian Federation and any Person (other than direct or indirect subsidiaries of Rosneft) Controlled by either OJSC "ROSNEFTEGAZ" (OAO «POCHEOTETA3») or the Russian Federation shall not be considered Affiliates or, if applicable, subsidiaries of Rosneft.

Agreed Exploration Project Expenses Carry Period: means the period of time during which certain agreed exploration project expenses (as further detailed in the Agreement) are contributed solely by ExxonMobil Indirect Shareholder.

Agreement: means the foundation agreement in writing which may exist, from time to time, between the Indirect Shareholders in relation to the Shareholder and the Operator.

Articles: has the meaning given in Article 2.

Business Day: means any day other than a Saturday, Sunday or any bank or other public holiday in the Russian Federation, Grand Duchy of Luxembourg, Swiss Confederation and the United States of America.

Calendar Year: means a period of twelve (12) months commencing with 1 January and ending on the following 31 December.

Capital Surplus: means the amounts (a) contributed by the Shareholder to the Operator, without any shares in the Operator being issued in exchange and (b) allocated in the accounts of the Operator, to the non-share contribution account (account 115 “capital contribution without the issuance of new shares” of the Luxembourg standard chart of account dated as of 10 June 2009).

Class A Operator Manager: has the meaning given in Article 9.2.

Class B Operator Manager: has the meaning given in Article 9.2.

Commercial Production: has the meaning given in the Agreement.

Companies Act: has the meaning given in Article 2.

Control: means, directly or indirectly, through one or more intermediaries: (a) the beneficial ownership of more than fifty percent (50%) of the votes exercisable at an annual general meeting (or its equivalent) of the Person concerned or, if there are no such rights, ownership of more than fifty percent (50%) of the equity interests of such Person; or (b) the ability to direct the management or policies of such Person pursuant to a written agreement or a right to appoint its general manager or similar chief executive officer,

and “Controlling” and “Controlled” shall be construed accordingly.

Extraordinary Operator Board Matters: means those matters listed in the Articles to be determined pursuant to an Extraordinary Resolution of the Operator Board.

Extraordinary Resolution of the Operator Board or Extraordinary Resolution: means a resolution of the Operator Board passed by the affirmative vote of at least a simple majority of the Operator Managers, including at least one (1) Class B Operator Manager.

ExxonMobil: means ExxonMobil Oil Corporation, a company organised and existing under the laws of the State of New York, United States.

ExxonMobil Indirect Shareholder: means ExxonMobil Russia North Chukchi Sea Holdings B.V., a limited liability company organized and existing under the laws of The Netherlands, with registration number 58144412 and with its location at Graaf Engelbertlaan 75, 4837DS Breda, The Netherlands.

Indirect Shareholders: means both the Rosneft Indirect Shareholder and the ExxonMobil Indirect Shareholder, and an “Indirect Shareholder” means any of them;

Operator: has the meaning given in Article 2.

Operator Board: means the board of managers of the Operator.

Operator Manager: has the meaning given in Article 9.2.

Ordinary Resolution of the Operator Board or Ordinary Resolution: means a resolution of the Operator Board passed by a simple majority of the Operator Managers.

Ordinary Shares: means the ordinary shares (or common stock) in the Operator.

Person: means any individual, firm, corporation, partnership, limited liability company, trust, joint venture or other entity.

Profit: means, in respect of a given period, total revenue, less operating expenses, interest paid, depreciation and taxes.

Project: has the meaning given in Article 5.3.

Project Area: has the meaning defined in the Agreement.

Rosneft: means Rosneft Oil Company, a joint-stock company organised and existing under the laws of the Russian Federation.

Rosneft Indirect Shareholder: means Rosneft JV Projects S.A., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registration number B 167491 and with its location at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Russian Branch: means the Russian branch of the Operator.

Shareholder: means Sevchukmorneftegaz Holding SARL, a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société à responsabilité limitée.

U.S. Dollar or USD: means the lawful currency of the United States of America.

Capitalised words and expressions not defined in the Articles shall be defined as set forth in the Agreement.

Art. 2. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the “Operator”) governed by the laws pertaining to such entity, especially the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Companies Act”) and the present articles of association (the “Articles”).

Art. 3. The denomination of the Operator is “Sevchukmorneftegaz SARL”.

Art. 4.

4.1 The registered office of the Operator is established in the municipality of Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a resolution of the Shareholder.

4.3 The Operator may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5.

5.1 One of the Operator's objects is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management, administration, control and development of those participations. The Operator may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

5.2 The Operator may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Operator may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Operator has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Operator and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. For the avoidance of doubt, the Operator may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

5.3 The object of the Operator is also to carry out all transactions and operations, within the framework of a joint project of development of offshore hydrocarbons deposits in the Russian Federation (including its exclusive economic zone and continental shelf), pertaining to seismic surveys, geological exploration, appraisal, development, production and disposition of hydrocarbons from the Severo-Vrangelevskiy-2 subsoil plot on the Chukchi Sea seabed, pursuant to one or more consideration contracts with one or more legal entities which hold a subsoil license for the subsoil plot (the "Project").

5.4 In furtherance of the implementation of the Project:

(1) the Operator may use its funds to establish, manage, develop, and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities (including, for the avoidance of doubt, bonds) of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise;

(2) the Operator may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties; and

(3) the Operator may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 6. The Operator is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Shares - Capital surplus - Reserves**Art. 7.**

7.1 The share capital of the Operator is fixed at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000), represented by one (1) Ordinary Share with a par value of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000).

7.2 Towards the Operator, the Ordinary Shares are indivisible, and only one (1) owner is admitted per Ordinary Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Operator.

7.3 The Ordinary Share is not transferable.

7.4 An amount equal to five percent (5%) of the annual Profit of the Operator shall be allocated to the statutory reserve of the Operator, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the Operator's share capital.

7.5 Subject to the provisions of the Agreement and subject to cash availability, the balance of the Profit of the Operator (after the allocation to the statutory reserve (if applicable)), if any, shall be distributed by the Operator to the Shareholder, no less frequently than on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December of each Calendar Year.

7.6 Any surplus cash remaining in the accounts shall be invested in accordance with banking principles, policies and procedures of the Operator, as may be adopted and amended from time to time by an Extraordinary Resolution of the Operator Board.

7.7 The Shareholder may, subject to applicable law and the Agreement, decide to pay interim dividends.

7.8 The Shareholder shall be entitled to dividends calculated on the basis of Profit and other cash distributions, including repayment of Capital Surplus, arising out of operations undertaken by the Operator in accordance with the Agreement and as permitted by applicable law.

7.9 The Shareholder may contribute additional cash to the Operator as Capital Surplus. Each Capital Surplus contribution made by the Shareholder will be attached to the Ordinary Share held by the Shareholder.

7.10 The issued capital of the Operator may be increased or reduced at any time pursuant to a resolution of the Shareholder.

7.11 Any funds received by the Operator shall be used in the priority set forth in the Agreement.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the Shareholder will not result in the dissolution of the Operator.

Title III. - Management

Art. 9. Governance of the Operator

The Operator is managed by the Operator Board in accordance with the Companies Act, the Articles and the Agreement. The Operator is governed by the Shareholder as its sole shareholder and the Operator Board. The Shareholder and the Operator Board shall have the authority set forth in the Articles or as otherwise provided by applicable law or by the Agreement. Any resolutions of the Shareholder in its capacity as the sole shareholder of the Operator regarding the approval of the annual financial statements of the Operator and the allocation of the realised income between the Operator and the Russian Branch shall be made in Luxembourg. The forum for the Operator Board to undertake decisions required of them shall be a meeting of the Operator Board, except as otherwise set forth in the Agreement or the Articles. All powers not expressly reserved to the Shareholder by law, the Articles and/or the Agreement fall within the powers of the Operator Board.

Shareholder

9.1 The following matters fall within the competence of the Shareholder:

- (1) Amendments to the formation documents (articles, bylaws) of the Operator and its branches;
- (2) Establishment of additional subsidiaries or branches of the Operator;
- (3) Issuance of shares in the Operator;
- (4) Liquidation, merger or amalgamation of the Operator;
- (5) Approval of the Operator's annual accounts and authorisation of dividends or other cash distributions by the Operator;
- (6) Resolutions regarding performance by the Operator of any business outside the scope of its business as set forth in the Final Agreements (as defined in the Agreement);
- (7) Amendments to the funding obligations of the Shareholder;
- (8) Resolution of any Deadlock Event (as defined in the Agreement) that has occurred at a meeting of the Operator Board;
- (9) Appointment or removal of the auditors of the Operator;
- (10) Other matters which, as a matter of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, must fall under the competence of the Shareholder as the sole shareholder in the Operator;
- (11) Approval of the Operator's acquisition of, or entrance into long-term lease arrangements for, logistical assets downstream of the Delivery Point (as defined in the Agreement) (including tankers and other vessels, terminals and pipelines), with the exception of charters and operating leases of less than six (6) months; and
- (12) Modification of the Discovery Area (as defined in the Agreement).

Operator Board

9.2 The Operator Board will be composed of five (5) individuals (each, an "Operator Manager"), each of whom shall be appointed by the Shareholder as provided in this Article 9. Rosneft Indirect Shareholder shall have the right, from time to time, to propose to the Shareholder to appoint three (3) individuals as Operator Managers (each such Operator Manager, a "Class A Operator Manager") and ExxonMobil Indirect Shareholder shall have the right, from time to time, to propose to the Shareholder to appoint two (2) individuals as Operator Managers (each such Operator Manager, a "Class B Operator Manager").

9.3 Each Indirect Shareholder shall have the right at any time to propose to the Shareholder, as the sole shareholder of the Operator, the (i) removal of an Operator Manager appointed upon its proposal; and (ii) appointment of an individual to fill one of its allotted Operator Manager positions should a vacancy in such position be created (i.e., by death, resignation

or removal of any of the Operator Managers). Each proposal to appoint or remove an Operator Manager shall be made by giving prior written notice thereto.

9.4 Any change in the number or reallocation of the Operator Manager positions appointed by the Shareholder, upon the proposal of Rosneft Indirect Shareholder or ExxonMobil Indirect Shareholder, shall be approved by the Shareholder as the sole shareholder of the Operator.

9.5 An Operator Manager shall be appointed by the Operator Board as chairman of the Operator Board upon the proposal of the Class A Operator Managers.

9.6 The chairman of the Operator Board shall have the authority delegated to such chairman by the Operator Board.

9.7 The chairman of the Operator Board shall be responsible for periodically reviewing the adequacy of the business practices and procedures of the Operator and reporting his/her findings to the Operator Board and the Shareholder. On an ongoing basis, the chairman of the Operator Board shall be responsible for ensuring that the Operator's business practices and procedures give effect to the foundation business policies adopted by the Operator Board pursuant to the Agreement and have regard to best industry practices.

9.8 The Operator Board shall meet at least semi-annually and at such other times as the chairman of the Operator Board or any Operator Manager may request. All meetings of the Operator Board shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, unless another location is agreed to by all the Operator Managers.

9.9 Any Operator Manager may act at a meeting of the Operator Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Operator Manager as his/her proxy. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting. Any Operator Manager may also participate in a meeting of the Operator Board by teleconference allowing all the Operator Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by an Operator Manager in a meeting by teleconference shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Operator. The decisions of the Operator Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Operator and to be signed by the Operator Managers attending.

9.10 All meetings of the Operator Board shall be convened by a notice from the chairman of the Operator Board. Such notice is to be given to each Operator Manager at his/her address for service in the Operator records not less than thirty (30) days prior to the proposed date of such meeting, stating the date, time and place of the meeting. Such notice shall include the following:

- (a) a list of the agenda items to be addressed at the meeting; and
- (b) in respect of each agenda item, an indication of whether a resolution is to be proposed for adoption or other voting action is to be taken.

Where practicable, any papers relevant to particular matters to be considered at such meeting shall be circulated prior to the meeting to the Operator Managers to participate and vote in respect of such matters. Any resolution of the Operator Board adopted at a meeting that was not convened in accordance with the notice requirements set forth in this Article 9.10 shall be null and void unless it is subsequently ratified by all the Operator Managers. For the avoidance of doubt, any of the notice requirements set forth in this Article 9.10 may be waived by a unanimous decision of the Operator Managers.

9.11 The quorum for a meeting of the Operator Board for the purposes of any Extraordinary Operator Board Matter shall be a majority of the Operator Managers, present (in person or by teleconference) or represented by proxy, and shall include at least one (1) Class B Operator Manager. If a quorum is not present due to the absence of a Class A Operator Manager or a Class B Operator Manager at the time appointed for a duly-convened meeting of the Operator Board, the agenda of which includes any Extraordinary Operator Board Matter, then such meeting of the Operator Board shall be adjourned and held five (5) Business Days following the date of such adjournment (unless another date is agreed to by at least one (1) Class A Operator Manager and at least one (1) Class B Operator Manager), and a failure of the Operator Board to constitute a quorum at such rescheduled duly-convened meeting of the Operator Board shall be deemed a Deadlock Event (as this term is defined in the Agreement) and referred by any Operator Manager to the Shareholder.

9.12 The quorum for meetings of the Operator Board, the agenda of which does not include any Extraordinary Operator Board Matter, shall be a majority of the Operator Managers, present (in person or by teleconference) or represented by proxy, and shall include at least one (1) Class B Operator Manager. If a quorum is not present due to the absence of a Class A Operator Manager or a Class B Operator Manager at the time appointed for a duly-convened meeting of the Operator Board, the agenda of which does not include any Extraordinary Operator Board Matter, then such meeting of the Operator Board shall be adjourned and held five (5) Business Days following the date of such adjournment, and a quorum for such adjourned meeting of the Operator Board shall be a simple majority of the Operator Managers, present (in person or by teleconference) or represented by proxy.

9.13 Notwithstanding Articles 9.11 and 9.12 above, if the agenda of any meeting of the Operator Board includes more than one item, some of which are Extraordinary Operator Board Matters while others are not, and such meeting was reconvened pursuant to Article 9.11 or 9.12 above, then the quorum for any such reconvened meeting of the Operator Board shall be determined separately for each item of the agenda of such reconvened meeting in accordance with Article 9.11 or 9.12 above, as applicable.

9.14 The Operator Manager voting shall take place as follows:

(1) notwithstanding anything in the Articles to the contrary, until the end of the Agreed Exploration Project Expenses Carry Period, all resolutions of the Operator Board shall require an Extraordinary Resolution of the Operator Board;

(2) during the period from the end of the Agreed Exploration Project Expenses Carry Period until the commencement of Commercial Production, resolutions of the Operator Board on Extraordinary Operator Board Matters and such matters listed in Article 10.2 shall require an Extraordinary Resolution of the Operator Board and resolutions on all other matters shall require an Ordinary Resolution of the Operator Board;

(3) after the commencement of Commercial Production, resolutions of the Operator Board on Extraordinary Operator Board Matters shall require an Extraordinary Resolution of the Operator Board and resolutions on all other matters shall require an Ordinary Resolution of the Operator Board; and

(4) resolutions of the Operator Board on well trades and data trades for the benefit of ExxonMobil Indirect Shareholder and Rosneft Indirect Shareholder, subject to the Agreement, shall require a unanimous resolution of the Operator Board.

9.15 In lieu of a meeting, any Operator Manager may submit any proposal to the Operator Board for a vote by notice. The proposing Operator Manager shall notify the chairman of the Operator Board who shall give each Operator Manager notice describing the proposal so submitted and whether the chairman of the Operator Board considers such operational matter to require urgent determination. The chairman of the Operator Board shall include with such notice adequate documentation in connection with such proposal to enable the Operator Managers to make a decision. Each Operator Manager shall communicate his/her vote by notice to the chairman of the Operator Board and the other Operator Managers within one of the following appropriate time periods after receipt of notice by such Operator Manager:

(a) forty-eight (48) hours in the case of operations which involve the use of a drilling rig that is standing by in the Project Area and for other matters which are of an urgent nature, the time period provided in this Article 9.15 may be reduced by the chairman of the Operator Board to the extent duly justified by the circumstances evidenced by it to the other Operator Managers; and

(b) fifteen (15) days in the case of all other proposals.

9.16 Except in the case of Article 9.15(a), any Operator Manager may, by notice delivered to all the Operator Managers within five (5) days of receipt of the notice of the chairman of the Operator Board, request that the proposal be decided at a meeting rather than by notice. In such an event, that proposal shall be decided at a meeting duly called for that purpose.

9.17 Any Operator Manager failing to communicate his/her vote in a timely manner shall be deemed to have voted against such proposal.

9.18 If a meeting is not requested, then at the expiration of the appropriate time period, the chairman of the Operator Board shall give each Operator Manager a confirmation notice stating the tabulation and results of the vote. Any resolution of the Operator Board outside a meeting shall be passed by the affirmative vote of all the Operator Managers.

9.19 For the avoidance of doubt, the requirements relating to written resolutions set forth in Articles 9.15 - 9.18, except for the requirement that the affirmative vote of all the Operator Managers shall be required for any resolutions taken outside a meeting, may be waived by a unanimous decision of all the Operator Managers.

9.20 Any agreements or other binding documents intended to implement any resolution of the Shareholder as sole shareholder of the Operator or the Operator Board shall require: (i) the joint signature of at least one (1) Class A Operator Manager and at least one (1) Class B Operator Manager, or (ii) the joint signatures or the sole signature of any Person(s) to whom such signatory power has been specifically granted by the Operator Board, acting pursuant to an Extraordinary Resolution, for such agreement or binding document, provided, however, that, (x) the Operator Board may from time to time delegate its authority, such that matters requiring the approval of the Operator Board pursuant to an Extraordinary Resolution of the Operator Board, in accordance with Article 9.14, shall be delegated pursuant to an Extraordinary Resolution of the Operator Board and all other matters shall be delegated pursuant to an Ordinary Resolution of the Operator Board; (y) no Operator Manager shall sign any agreement or document which does not comply with any decision of the Indirect Shareholders, any resolution of the Shareholder as sole shareholder of the Operator, any resolution of the Operator Board or the policies of the Operator; and (z) for the avoidance of doubt, none of the Operator Managers shall be authorised to either undertake any actions or execute any resolutions or agreements on behalf of the Operator except as set forth in this Article 9.20.

The Shareholder shall be obliged to amend the Articles to adapt signing powers of the Operator Managers if this is required pursuant to the Agreement.

9.21 Each Operator Manager shall carry out his/her functions consistent with the following fundamental business principles:

- (1) ethical behaviour and strong business controls;
- (2) unwavering commitment to operations integrity;
- (3) disciplined efficient use of capital;
- (4) continuous focus on cost management;
- (5) commitment to develop the highest quality, motivated, diverse workforce; and

(6) commitment to technology leadership.

Art. 10.

10.1 In addition to the other Extraordinary Operator Board matters listed in Article 7 and Article 9, the Extraordinary Operator Board Matters are as follows:

- (1) Determination and alteration of the Operator's corporate and management structure;
- (2) Approval of the procurement policies and guidelines of the Operator and any amendment thereto;
- (3) Approval of accounting principles, policies and procedures of the Operator and any amendment thereto;
- (4) Approval of strategies and procedures applicable to corporate governance or business practices and operating policies of the Operator and any amendment thereto;
- (5) Resolutions regarding performance by the Operator of business outside the scope of its business as set forth in the Final Agreements (as defined in the Agreement);
- (6) Approval of banking principles, policies and procedures of the Operator, including those relating to opening and closing bank accounts of the Operator, and any amendment thereto;
- (7) Approval of the annual Work Programme and Budget of the Operator (which includes both capital and operating components) (as these terms are defined in the Agreement);
- (8) Approval of amendments to the annual Work Programme and Budget (as defined in the Agreement) of the Operator which materially changes its scope or involves an expenditure greater than ten percent (10%) of such Work Programme and Budget;
- (9) Disposal of assets owned by the Operator having a value in excess of USD 1,000,000 in accordance with the Operator's balance sheet;
- (10) Entry into, amendment or termination by the Operator of any transaction:
 - (a) with respect to agreements to which either Rosneft or ExxonMobil or any of their respective Affiliates is a party, having a value in excess of USD 1,000,000;
 - (b) with respect to agreements to which a Person that is not Affiliated with Rosneft or ExxonMobil is a party, having a value in excess of:
 - (A) USD 5,000,000 during any period of exploration;
 - (B) USD 10,000,000 during any period of development; and
 - (C) USD 5,000,000 for any non-competitively bid contracts; and
 - (c) any contract which is to be awarded without strict adherence to the procurement policies and guidelines of the Operator;
- (11) Entry into, amendment or termination by the Operator of any acquisition and/or processing contracts related to geophysical data during exploration;
- (12) Approval of personnel training and development plans for Operator personnel including the deployment of the functional teams and progress on achieving long-term organisation capability milestones and staffing needs;
- (13) Approval of project health, safety, security and environment plans;
- (14) Approval of annual safety and risk management plans (including environmental management plans and facility and wellbore integrity management plans);
- (15) Approval of drilling programs and well plans;
- (16) Determination of minimum qualifications for offshore operating personnel;
- (17) Approval of emergency response plans;
- (18) Adoption of and any changes to the Foundation Business Policies (as defined in the Agreement);
- (19) Adoption of and any changes to the internal rules determining the procedure for internal endorsement by the management personnel of the Operator of contracts to be executed by the Operator, which are related to the area of the Operator's activities for which such management personnel is responsible;
- (20) Adoption of Appraisal Standards and Procedures of the Operator (as defined in the Agreement) and any amendment thereto;
- (21) Rejection of a candidate for a Secondment position recommended by the Human Resources Subcommittee (as these terms are defined in the Agreement);
- (22) Granting signatory power to a person to sign any agreement and other binding document of the Russian Branch; and
- (23) Approval of staffing plans of the Operator; and
- (24) Approval of management structure of the Operator.

10.2 Matters requiring an Extraordinary Resolution of the Operator Board until the commencement of Commercial Production shall be as follows:

- (1) Approval of project health, safety, security and environment plans;

- (2) Approval of annual safety and risk management plans (including environmental management plans and facility and wellbore integrity management plans);
- (3) Approval of drilling programs and well plans;
- (4) Determination of minimum qualifications for offshore operating personnel; and
- (5) Approval of emergency response plans.

Title IV. - Financial year - Accounts - Audit - Liquidation

Art. 11. The Operator's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

Art. 12.

12.1 Each year as of the thirty-first day of December, the Operator Board will draw up a balance sheet, which will contain a record of all movable and immovable property and obligations of the Operator. The Operator shall maintain its statutory accounts, books and records in the English language and in U.S. Dollars and in such other language and currency as may be required by applicable law. The Russian Branch shall maintain its statutory accounts, books and records in the English and the Russian languages. The management accounts of the Operator and any of its branch offices shall be prepared in the English language and in U.S. Dollars. The accounting books of the Operator shall be kept at the registered office of the Operator in Luxembourg or in its branch offices, as applicable.

12.2 Subject to confidentiality limitations, the Operator Managers and the Shareholder shall have full access to the accounts, books and all records of the Operator and its branch offices at all reasonable times.

12.3 There shall be appointed a reputable internationally recognised firm of independent accountants registered and qualified to do business in the Russian Federation and Luxembourg to serve as the auditors of the Operator.

12.4 The auditors of the Operator appointed pursuant to Article 12.3 above, shall have full access to the books and records of the Operator and shall audit the accounts and activities of the Operator annually. Such auditors shall provide the Operator and the Shareholder with an audit report within thirty (30) days after the end of each year, and shall undertake, as part of their responsibilities to the Operator, to provide any information reasonably requested of them by the Shareholder subject to Article 12.2 above.

Art. 13. In the event of dissolution of the Operator, the liquidation will be carried out by one or more liquidators.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the day of incorporation of the Operator and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the Shareholder hereby declares that it subscribes to one (1) Ordinary Share, having a par value of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000).

The Ordinary Share has been fully paid up by the Shareholder by way of contribution in cash in an aggregate amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000), so that the amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000) paid by the Shareholder is from now on at free disposal of the Operator, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Operator, the Shareholder, representing the entire share capital of the Operator, takes the following resolutions:

- The following persons are appointed as members of the Operator Board, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

* Andrei AGARKOV, born on 1 August 1978 in Vladivostok (USSR), with professional address at 31A, Dubininskaya Street, 115054, Moscow (Russia), as class A manager;

* Aleksandr ZHAROV, born on 12 May 1962 in Moscow (USSR), with professional address at 31A, Dubininskaya Street, 115054, Moscow (Russia), as class A manager;

* Andrey KONDRATIEV, born on 12 August 1977 in Saratov (USSR), with professional address at 31A, Dubininskaya Street, 115054, Moscow (Russia), as class A manager;

* Donal S. MAGEEAN, born on 13 April 1960 in Antrim (Ireland), with professional address at 31 Novinsky Boulevard, 5th Floor, Moscow 123242 (Russia), as class B manager; and

* Rodney D. HENSON, born on 14 October 1966 in Ohio (USA), with professional address at 31 Novinsky Boulevard, 5th Floor, Moscow 123242 (Russia), as class B manager;

- Ernst & Young, société anonyme, having its registered office in L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann (RCS Luxembourg B47771) is appointed as external auditor of the Operator, with effect as of the date hereof and until the approval of the annual accounts of the Operator for the financial year ending on 31 December 2014; and

- the address of the registered office of the Operator is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Valuation and costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Operator or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at EUR 1,300.-.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sevchukmorneftegaz Holding SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (l'Associé),

ici représentée par Christophe Balthazard, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Définitions - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Les termes et expressions utilisés dans les présents statuts auront la signification suivante:

Agreed Exploration Project Expenses Carry Period (période des dépenses acceptées pour le projet d'exploration) désigne la période durant laquelle certaines dépenses du projet d'exploration acceptées (telles que détaillées dans le Contrat) sont apportées uniquement par l'Associé Indirect ExxonMobil.

Année Civile désigne une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} janvier et prenant fin le 31 décembre suivant.

Associé désigne Sevchukmorneftegaz Holding SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Associé Indirect ExxonMobil désigne ExxonMobil Russia North Chukchi Sea Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, immatriculée sous le numéro 58144412 et ayant son siège au Graaf Engelbertlaan 75, 4837DS Breda, Pays-Bas.

Associé Indirect Rosneft désigne Rosneft JV Projects S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée sous le numéro B 167491 et ayant son siège au 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Associés Indirects désigne à la fois l'Associé Indirect ExxonMobil et l'Associé Indirect Rosneft, et Associé Indirect désigne n'importe lequel d'entre eux.

Bénéfices désigne, pour une période donnée, les revenus totaux diminués des coûts opérationnels, des intérêts versés, des amortissements et des impôts.

Capital Surplus signifie les montants (a) apportés par l'Associé à la Société Opérationnelle, sans émission de parts sociales par la Société Opérationnelle en contrepartie et (b) alloués dans les comptes de la Société Opérationnelle, au compte 115 "apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales" du plan comptable normalisé luxembourgeois du 10 juin 2009).

Commercial Production (production commerciale) a le sens qui lui est donné dans le Contrat.

Conseil de la Société Opérationnelle désigne le conseil de gérance de la Société Opérationnelle.

Contrat signifie l'accord écrit existant, à tout moment, entre les Associés Indirects en rapport avec l'Associé et la Société Opérationnelle.

Contrôle signifie, directement ou indirectement, par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires: (a) la propriété effective de plus de cinquante pourcent (50%) des droits de vote pouvant être exercés à une assemblée générale annuelle (ou son équivalent) de la Personne concernée ou, en l'absence de tels droits, la propriété de plus de cinquante pourcent (50%) des actions de cette Personne; ou (b) la capacité à déterminer la gestion ou à définir les politiques de cette Personne en vertu d'un accord écrit ou le droit de nommer son directeur général ou autre type de chef de direction,

Et les termes Contrôlant et Contrôlé seront interprétés en conséquence.

ExxonMobil désigne ExxonMobil Oil Corporation, une société constituée et existant selon les lois de l'Etat de New York, Etats-Unis.

Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle a le sens qui lui est attribué à l'Article 9.2.

Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle a le sens qui lui est attribué à l'Article 9.2.

Gérant de la Société Opérationnelle a le sens qui lui est donné à l'Article 9.2.

Jour Ouvrable désigne tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre congé bancaire ou légal dans la Fédération de Russie, au Grand-Duché de Luxembourg, en Confédération Helvétique et aux Etats-Unis d'Amérique.

Loi sur les Sociétés Commerciales a le sens qui lui est donné à l'Article 2.

Matières Extraordinaires Réservées au Conseil de la Société Opérationnelle désigne les matières listées dans les Statuts nécessitant une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle.

Parts Sociales Ordinaires désigne les parts sociales ordinaires de la Société Opérationnelle.

Personne signifie tout individu, société, entreprise, associations, partnerships, société à responsabilité limitée, trust, joint-venture ou autre entité.

Personne liée signifie, en rapport avec un Associé Indirect, toute autre Personne, directement ou indirectement, Contrôlant, Contrôlée par ou sous le Contrôle conjoint de, cet Associé Indirect; sachant, toutefois, que (a) l'Associé, la Société Opérationnelle et l'ARC (tel que défini dans le Contrat) et leurs filiales respectives; et (b) OJSC "ROSNEFTEGAZ" (OAO «POCHEETETA3»), la Fédération de Russie et toute Personne (autre que les filiales directes ou indirectes de Rosneft) Contrôlées soit par OJSC "ROSNEFTEGAZ" (OAO «POCHEETETA3») ou la Fédération de Russie ne seront pas considérées comme des Personnes Liées ou, le cas échéant, filiales de Rosneft.

Project Area (zone d'exploration) a le sens qui lui est donné dans le Contrat.

Projet a le sens qui lui est donné à l'Article 5.3.

Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle ou Résolution Extraordinaire désigne une résolution du Conseil de la Société Opérationnelle adoptée à la majorité simple des Gérants de la Société Opérationnelle, y compris au moins un (1) Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle.

Résolution Ordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle ou Résolution Ordinaire désigne une résolution du Conseil de la Société Opérationnelle adoptée à la majorité simple des Gérants de la Société Opérationnelle.

Rosneft désigne Rosneft Oil Corporation, une société par action joint-stock corporation constituée et existant selon les lois de la Fédération de Russie.

Société Opérationnelle a le sens qui lui est donné à l'Article 2.

Statuts a le sens qui lui est donné à l'Article 2.

Succursale Russe désigne la succursale russe de la Société Opérationnelle.

U.S. Dollar ou USD désigne la monnaie des Etats-Unis d'Amérique.

Les termes employés avec une majuscule et les expressions non définies dans les Statuts auront la signification qui leur est donnée dans le Contrat.

Art. 2. Il existe une société à responsabilité limitée (la Société Opérationnelle) régie par les lois régissant cette forme de société, en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 3. La dénomination de la Société Opérationnelle est «Sevchukmorneftegaz SARL».

Art. 4.

4.1 Le siège social de la Société Opérationnelle est établi dans la commune de Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'Associé.

4.3 La Société Opérationnelle peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5.

5.1 L'objet de la Société Opérationnelle est entre autres d'acquérir des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit, et la direction, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société Opérationnelle peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, toutes actions, parts sociales, ou autres titres de participation, obligations, emprunts obligataires, certificat de dépôt, et autres instruments de dette et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'achat et la gestion d'un portefeuille de brevet ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

5.2 La Société Opérationnelle peut contracter des emprunts de quelque manière que ce soit, sauf par une offre publique. Elle peut émettre, par le biais de placements privés uniquement, des billets, obligations, et tous autres types d'instruments de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds, y compris, de manière non limitative, les capitaux obtenus par le biais d'emprunts à ses filiales, sociétés liées et toutes autres sociétés. La Société Opérationnelle peut donner des garanties ou

accorder des sûretés au profit de tiers pour garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles la Société Opérationnelle a une participation directe ou indirecte ou des intérêts et à des sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société Opérationnelle et elle peut porter assistance à ces sociétés, y compris, de manière non limitative, une assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés, et de leur portefeuille, une assistance de nature financière, prêts, avances ou garanties. Elle peut gager, transférer, grever ou créer, par d'autres moyens, une sûreté sur certains ou sur l'ensemble de ses actifs. La Société Opérationnelle ne peut réaliser des activités réglementées relevant du secteur financier sans avoir obtenu les autorisations requises.

5.3 L'objet de la Société Opérationnelle consiste également à effectuer toutes les opérations, dans le cadre du projet conjoint de développement de gisements d'hydrocarbures au large des côtes de la Fédération de Russie (y compris sa zone économique exclusive et son plateau continental), relative aux études sismiques, d'explorations géologiques, d'évaluation, de développement, de production et de cession d'hydrocarbures à partir des parcelles sous-marines de Severo-Vrangelevskiy-2 sur le fond marin de la mer des Tchoukches (Chukchi), en vertu d'un ou plusieurs contrats avec une ou plusieurs personnes morales titulaires de licence(s) pour les parcelles sous-marines en question (le Projet).

5.4 Dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet:

(1) la Société Opérationnelle peut utiliser ses fonds pour créer, gérer, développer et céder ses actifs tels qu'ils peuvent être composés à tout moment, pour acquérir, investir et céder toutes sortes de biens, matériels ou immatériels, mobiliers ou immobiliers, y compris, de manière non limitative, son portefeuille de titres (y compris, afin d'éviter tout doute, d'obligations) de toute origine, participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir, par voie de placement, de souscription, de prise ferme ou option, des titres, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autre;

(2) la Société Opérationnelle peut acquérir et vendre des propriétés immobilières, pour son propre compte, au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, et réaliser toute opération liée à des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), dont l'objet principal consiste, directement ou indirectement, à acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et /ou louer des biens immobiliers;

(3) la Société Opérationnelle peut réaliser toute opération de nature commerciale, industrielle, financière, personnelle et immobilière qui est directement ou indirectement liée à son objet social ou susceptible d'en favoriser la mise en oeuvre.

Art. 6. La Société Opérationnelle est constitué pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales - Capital surplus - Réserves

Art. 7.

7.1 Le capital social de la Société Opérationnelle est fixé à vingt-mille dollars américains (20.000 USD) représenté par une (1) Part Sociale Ordinaire ayant une valeur nominale de vingt-mille dollars américains (20.000 USD).

7.2 Envers la Société Opérationnelle, les Parts Sociales Ordinaires sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire (1) est admis par Part Sociale Ordinaire. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société Opérationnelle.

7.3 La Part Sociale Ordinaire n'est pas cessible.

7.4 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du Bénéfice annuel de la Société Opérationnelle est alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société Opérationnelle.

7.5 Sous réserve des stipulations du Contrat et sous réserve d'une trésorerie suffisante, le solde du Bénéfice de la Société Opérationnelle (après, le cas échéant, l'affectation à la réserve légale), sera distribué, le cas échéant, par la Société Opérationnelle à l'Associé, au moins les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque Année Civile.

7.6 Tout surplus de trésorerie restant dans les comptes sera investi conformément aux principes, polices et procédures bancaires de la Société Opérationnelle, tels qu'adoptés et éventuellement modifiés à tout moment par une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle.

7.7 L'Associé peut, sous réserve du droit applicable et des stipulations du Contrat, décider de verser des dividendes intérimaires.

7.8 L'Associé aura droit à des dividendes calculés sur la base du Bénéfice et à d'autres distributions en numéraire, y compris le remboursement de Capital Surplus, provenant d'opérations effectuées par la Société Opérationnelle conformément au Contrat et dans les limites du droit applicable.

7.9 L'Associé peut faire des apports en numéraire en Capital Surplus à la Société Opérationnelle. Chaque apport en Capital Surplus fait par l'Associé sera attaché à la Part Sociale Ordinaire détenue par l'Associé.

7.10 Le capital social émis de la Société Opérationnelle peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'Associé.

7.11 Les fonds reçus par la Société Opérationnelle doivent être utilisés conformément à l'ordre de priorité stipulé dans le Contrat.

Art. 8. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'Associé n'entraînera pas la dissolution de la Société Opérationnelle.

Titre III. - Gestion

Art. 9. Gouvernance de la Société Opérationnelle

La Société Opérationnelle est gérée par le Conseil de la Société Opérationnelle conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, aux Statuts et au Contrat. La Société Opérationnelle est gouvernée par l'Associé en sa qualité d'associé unique et par le Conseil de la Société Opérationnelle. L'Associé et le Conseil de la Société Opérationnelle ont les pouvoirs prévus dans les Statuts ou prévus autrement par la loi applicable ou par le Contrat. Toute résolution de l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société Opérationnelle concernant l'approbation des comptes annuels de la Société Opérationnelle et la répartition du revenu réalisé entre la Société Opérationnelle et la Succursale Russe doivent être adoptées au Luxembourg. Les réunions du Conseil de la Société Opérationnelle sont le forum au sein duquel le Conseil de la Société Opérationnelle prend les décisions attendues de lui, sauf stipulation contraire du Contrat ou des Statuts. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Associé par la loi, les Statuts et/ou le Contrat relèvent de la compétence du Conseil de la Société Opérationnelle.

Associé

9.1 Les matières suivantes relèvent de la compétence de l'Associé:

- (1) Modifications des documents constitutifs (statuts) de la Société Opérationnelle et de ses succursales;
- (2) Création de filiales ou succursales supplémentaires de la Société Opérationnelle;
- (3) Emission de parts sociales de la Société Opérationnelle;
- (4) Liquidation, fusion ou absorption de la Société Opérationnelle;
- (5) Approbation des comptes annuels de la Société Opérationnelle et autorisation de dividendes ou d'autres distributions en numéraires par la Société Opérationnelle;
- (6) Résolutions concernant la réalisation par la Société Opérationnelle de toute activité ne tombant pas dans son champ d'activité tel que prévu dans les Final Agreements (tel que défini dans le Contrat);
- (7) Modifications des obligations financières de l'Associé;
- (8) Résolution de tout Deadlock Event (tel que défini dans le Contrat) étant survenu à une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle;
- (9) Nomination ou révocation des réviseurs de la Société Opérationnelle;
- (10) Autres matières qui, en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, relèvent de la compétence de l'Associé en tant qu'associé unique de la Société Opérationnelle;
- (11) Approbation de l'acquisition ou de la conclusion de contrats de location à long terme par la Société Opérationnelle d'actifs logistiques en aval du Delivery Point (tel que défini dans le Contrat) (y compris les navires-citernes et autres navires, terminaux et pipelines), à l'exception des chartes et des baux d'exploitation de moins de six (6) mois; et
- (12) Modification de la Discovery Area (tel que défini dans le Contrat).

Conseil de la Société Opérationnelle

9.2 Le Conseil de la Société Opérationnelle sera composé de cinq (5) personnes physiques (chacun, un Gérant de la Société Opérationnelle), chacun d'entre eux devant être nommé par l'Associé comme indiqué au présent Article 9. L'Associé Indirect Rosneft aura le droit, à tout moment, de proposer à l'Associé de nommer trois (3) personnes physiques en tant que Gérants de la Société Opérationnelle (ledit Gérant de la Société Opérationnelle, un Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle) et l'Associé Indirect ExxonMobil aura le droit, à tout moment, de proposer à l'Associé de nommer deux (2) personnes physiques en tant que Gérants de la Société Opérationnelle (ledit Gérant de la Société Opérationnelle, un Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle).

9.3 Chaque Associé Indirect a le droit à tout moment de proposer à l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société Opérationnelle, (i) la révocation d'un Gérant de la Société Opérationnelle nommé sur sa proposition; et (ii) la nomination d'un individu afin de pourvoir à la vacance (suite à la mort, démission, ou révocation de tout Gérant de la Société Opérationnelle) d'un des postes de Gérants de la Société Opérationnelle lui étant alloué. Chaque proposition de nommer ou révoquer un Gérant de la Société Opérationnelle doit être effectuée par préavis écrit.

9.4 Toute modification du nombre ou ré-affectation des postes de Gérant de la Société Opérationnelle nommés par l'Associé, sur proposition de l'Associé Indirect Rosneft ou l'Associé Indirect ExxonMobil, doit être approuvée par l'Associé en tant qu'associé unique de la Société Opérationnelle.

9.5 Un Gérant de la Société Opérationnelle sera nommé par le Conseil de la Société Opérationnelle en tant que président du Conseil de la Société Opérationnelle sur proposition des Gérants de Catégorie A de la Société Opérationnelle.

9.6 Le président du Conseil de la Société Opérationnelle aura les pouvoirs qui lui seront délégués par le Conseil de la Société Opérationnelle.

9.7 Le président du Conseil de la Société Opérationnelle sera responsable du contrôle périodique de l'adéquation des pratiques et procédures commerciales de la Société Opérationnelle et de la remise des résultats au Conseil de la Société Opérationnelle et à l'Associé. De façon continue, le président du Conseil de la Société Opérationnelle devra s'assurer que les pratiques et procédures commerciales de la Société Opérationnelle transposent de manière efficace les politiques

commerciales de base adoptées par le Conseil de la Société Opérationnelle conformément au Contrat et en tenant compte des meilleurs pratiques de l'industrie.

9.8 Le Conseil de la Société Opérationnelle devra se réunir au moins tous les six mois et également à la demande du président du Conseil de la Société Opérationnelle ou de tout Gérant de la Société Opérationnelle. Toutes les réunions du Conseil de la Société Opérationnelle devront être tenues au Grand-Duché de Luxembourg, sauf avec l'accord de l'ensemble des Gérants de la Société Opérationnelle.

9.9 Tout Gérant de la Société Opérationnelle peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle en désignant par écrit, télécopie ou courrier électronique (e-mail) un autre Gérant de la Société Opérationnelle en tant que mandataire. Les procurations resteront, le cas échéant, annexées au procès-verbal de la réunion en question. Tout Gérant de la Société Opérationnelle peut également participer à une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle par voie de vidéoconférence permettant à tous les Gérants de la Société Opérationnelle participant à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant de la Société Opérationnelle à une réunion par voie de vidéoconférence vaut participation en personne à cette réunion, qui sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société Opérationnelle. Les décisions du Conseil de la Société Opérationnelle seront consignées dans des procès verbaux conservés au siège social de la Société Opérationnelle et signés par les Gérants de la Société Opérationnelle présents.

9.10 Toutes les réunions du Conseil de la Société Opérationnelle sont convoquées par une convocation écrite du président du Conseil de la Société Opérationnelle. Cette convocation devra être donnée à chaque Gérant de la Société Opérationnelle à son adresse reprise dans les registres de la Société Opérationnelle dans un délai d'au moins trente (30) jours avant la date proposée pour la réunion. La convocation devra mentionner la date, l'heure et l'endroit de la réunion et comportera les mentions suivantes:

- (a) une liste des points à l'ordre du jour de la réunion; et
- (b) pour chaque point à l'ordre du jour, une indication si ce point est proposé d'être adopté ou pas.

Si possible, les documents pertinents relatifs à des points particuliers devant être abordés à l'occasion d'une telle réunion seront communiqués au préalable aux Gérants de la Société Opérationnelle afin que ceux-ci puissent participer et voter par rapport à ces points. Toute décision du Conseil de la Société Opérationnelle adoptée à une réunion qui n'a pas été convoquée conformément aux formalités de convocation prévues par le présent Article 9.10 sera nulle et non avenue sauf si elle est ultérieurement ratifiée par l'ensemble des Gérants de la Société Opérationnelle. Pour éviter tout doute, il peut être renoncé à toutes les formalités de convocation prévues par le présent Article 9.10 par l'ensemble des Gérants de la Société Opérationnelle.

9.11 Le quorum à une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle concernant toute Matière Extraordinaire Réservée au Conseil de la Société Opérationnelle consiste en une majorité de Gérants de la Société Opérationnelle présents (en personne ou par conférence téléphonique) ou représentés par procuration et doit inclure au moins un (1) Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle. Si un quorum de présence n'est pas atteint en raison de l'absence d'un Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle ou d'un Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle à l'heure prévue pour une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle valablement convoquée et dont l'ordre du jour comprend une question relevant d'une Matière Extraordinaire Réservée au Conseil de la Société Opérationnelle, alors ladite réunion du Conseil de la Société Opérationnelle sera ajournée et tenue cinq (5) Jours Ouvrables après la date de l'ajournement (à moins qu'une autre date ait été convenue par au moins un (1) Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle et un (1) Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle), et la non-atteinte du quorum de présence à cette nouvelle réunion du Conseil de la Société Opérationnelle sera considéré comme un Deadlock (tel que défini dans le Contrat) et sera soumis par tout Gérant de la Société Opérationnelle à l'Associé.

9.12 Le quorum à une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle dont l'ordre du jour ne comprend aucune Matière Extraordinaire Réservée au Conseil de la Société Opérationnelle consiste en une majorité de Gérants de la Société Opérationnelle présents (en personne ou par conférence téléphonique) ou représentés par procuration et doit inclure au moins un (1) Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle. Si un quorum de présence n'est pas atteint en raison de l'absence d'un Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle ou d'un Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle à l'heure prévue pour une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle valablement convoquée et dont l'ordre du jour ne comprend aucune Matière Extraordinaire Réservée au Conseil de la Société Opérationnelle, alors ladite réunion du Conseil de la Société Opérationnelle sera ajournée et tenue cinq (5) Jours Ouvrables après la date de l'ajournement, et le quorum à cette nouvelle réunion du Conseil de la Société Opérationnelle consistera en une majorité simple des Gérants de la Société Opérationnelle, présents (en personne ou par conférence téléphonique) ou représentés par procuration.

9.13 Nonobstant les Articles 9.11 et 9.12 ci-dessus, si l'ordre du jour d'une réunion du Conseil de la Société Opérationnelle comporte plusieurs points, dont certains sont des Matières Extraordinaires Réservées au Conseil de la Société Opérationnelle et d'autres non, et que la réunion a été reconvoquée sur base des Articles 9.11 ou 9.12 ci-dessus, alors le quorum pour cette nouvelle réunion du Conseil de la Société Opérationnelle sera déterminé séparément pour chaque point à l'ordre du jour, conformément aux Articles 9.11 ou 9.12 ci-dessus.

9.14 Le vote des Gérants de la Société Opérationnelle devra se dérouler comme suit:

(4) nonobstant toute stipulation contraire dans les Statuts, jusqu'à la fin de la Agreed Exploration Project Expenses Carry Period, toutes les décisions du Conseil de la Société Opérationnelle nécessitent une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle;

(5) au cours de la période allant de la fin de la Agreed Exploration Project Expenses Carry Period jusqu'au début de la Commercial Production, les décisions du Conseil de la Société Opérationnelle sur les Matières Extraordinaires Réservées au Conseil Extraordinaire de la Société Opérationnelle et sur les matières énumérées à l'Article 10.2 exigent une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle, et les décisions sur toutes les autres questions nécessitent une Résolution Ordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle;

(6) après le début de la Commercial Production, les décisions du Conseil de la Société Opérationnelle sur les Matières Extraordinaires Réservées au Conseil de la Société Opérationnelle requièrent une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle, et les décisions sur toutes les autres matières nécessitent une Résolution Ordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle; et

(7) les décisions du Conseil de la Société Opérationnelle sur le commerce de puits et de données en faveur de l'Associé Indirect ExxonMobil et de l'Associé Indirect Rosneft, sous réserve du Contrat, requièrent une résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de la Société Opérationnelle.

9.15 A la place d'une réunion, tout Gérant de la Société Opérationnelle peut soumettre une proposition au Conseil de la Société Opérationnelle pour un vote par écrit. Le Gérant de la Société Opérationnelle soumettant une telle proposition en informera le président du Conseil de la Société Opérationnelle par écrit, qui remettra à chaque Gérant de la Société Opérationnelle un avis décrivant la proposition ainsi soumise et indiquant si le président du Conseil de la Société Opérationnelle considère qu'une telle matière de nature opérationnelle nécessite une décision urgente. Le président du Conseil de la Société Opérationnelle joindra à cet avis toute la documentation utile relative à ladite proposition afin de permettre aux Gérants de la Société Opérationnelle de prendre une décision. Chaque Gérant de la Société Opérationnelle communiquera son vote par écrit au président du Conseil de la Société Opérationnelle et aux autres Gérants de la Société Opérationnelle dans l'un des délais appropriés suivants après la réception de l'avis par ledit Gérant de la Société Opérationnelle:

(a) quarante-huit (48) heures en cas d'opérations portant sur l'utilisation d'un appareil de forage se tenant dans la Project Area et pour les autres questions qui sont de nature urgente, le délai prévu dans le présent Article 9.15 peut être réduit par le président du Conseil de la Société Opérationnelle dans une mesure valablement justifiée par les circonstances qu'il démontre aux autres Gérants de la Société Opérationnelle; et

(b) quinze (15) jours dans tous les autres cas.

9.16 A l'exception de l'hypothèse de l'Article 9.15(a), tout Gérant de la Société Opérationnelle peut, au moyen d'un avis envoyé à tous les autres Gérants de la Société Opérationnelle dans les cinq (5) jours de la réception de la notice du président du Conseil de la Société Opérationnelle, requérir que la proposition soit décidée lors d'une réunion plutôt que par écrit. Dans ce cas, ladite proposition sera examinée lors d'une réunion valablement convoquée à cet effet.

9.17 Tout Gérant de la Société Opérationnelle ne communiquant pas son vote dans le temps imparti est réputé avoir voté contre ladite proposition.

9.18 Si une réunion n'est pas requise, à l'expiration de la période appropriée, le président du Conseil de la Société Opérationnelle remettra à chaque Gérant de la Société Opérationnelle une confirmation écrite indiquant la répartition et les résultats du vote. Toute résolution du Conseil de la Société Opérationnelle en dehors d'une réunion sera adoptée sur vote favorable de tous les Gérants de la Société Opérationnelle.

9.19 Pour éviter tout doute, il est possible de renoncer aux exigences portant sur les résolutions écrites prévues aux Articles 9.15 - 9.18, sauf en ce qui concerne la nécessité de recueillir le vote favorable de l'ensemble des Gérants de la Société Opérationnelle pour toutes les résolutions prises en dehors d'une réunion, au moyen d'une décision prise par tous les Gérants de la Société Opérationnelle.

9.20 Les contrats et autres documents ayant force obligatoire destinés à mettre en oeuvre une résolution de l'Associé en sa qualité d'associé unique de la Société Opérationnelle ou du Conseil de la Société Opérationnelle exigent (i) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A de la Société Opérationnelle et au moins un (1) Gérant de Catégorie B de la Société Opérationnelle, ou (ii) les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) Personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été spécifiquement accordé par le Conseil de la Société Opérationnelle en vertu d'une Résolution Extraordinaire pour un tel contrat ou document liant, à condition toutefois, que (x), le Conseil de la Société Opérationnelle puisse, à tout moment, déléguer ses pouvoirs, de sorte que les matières exigeant l'approbation du Conseil de la Société Opérationnelle en vertu d'une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle, conformément à l'Article 9.13 seront déléguées en vertu d'une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle et toutes les autres matières seront déléguées en vertu d'une Résolution Ordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle; (y) aucun Gérant de la Société Opérationnelle ne pourra signer un contrat ou document qui n'est pas conforme à une décision des Associés Indirects, à une résolution de l'Associé en sa qualité d'associé unique de la Société Opérationnelle, à une résolution du Conseil de la Société Opérationnelle ou aux politiques de la Société Opérationnelle; et (z) pour éviter tout doute, aucun des Gérants de la Société Opérationnelle n'est autorisé à entreprendre des actions ou signer des résolutions ou accords au nom de la Société Opérationnelle, autrement que conformément au présent Article 9.20.

L'Associé sera tenu de modifier les Statuts pour adapter les pouvoirs de signature des Gérants de la Société Opérationnelle si cela est requis en vertu du Contrat.

9.21 Chaque Gérant de la Société Opérationnelle remplira ses fonctions conformément aux principes fondamentaux suivants:

- (1) comportement éthique et contrôle strict de l'entreprise;
- (2) engagement inébranlable quant à l'intégrité des opérations;
- (3) utilisation disciplinée et efficace du capital;
- (4) contrôle continu de la gestion des coûts;
- (5) engagement dans la mise en oeuvre d'une force de travail de la plus haute qualité, motivée et diversifiée; et
- (6) engagement dans une technologie de pointe.

Art. 10.

10.1 En plus des autres Matières Extraordinaires Réservées au Conseil de la Société Opérationnelle listées à l'Article 7 et à l'Article 9, les Matières Extraordinaires Réservées au Conseil de la Société Opérationnelle sont les suivantes:

- (1) Détermination et modification de la structure d'entreprise et de la gestion de la Société Opérationnelle;
- (2) Approbation des politiques d'achat et lignes directrices de la Société Opérationnelle ainsi que toute modification s'y rapportant;
- (3) Approbation des principes, politiques et procédures comptables de la Société Opérationnelle, ainsi que toute modification s'y rapportant;
- (4) Approbation des stratégies et procédures applicables à la gouvernance d'entreprise, aux pratiques commerciales et aux politiques d'exploitation de la Société Opérationnelle, ainsi que toute modification s'y rapportant;
- (5) Résolutions relatives à la réalisation par la Société Opérationnelle d'activités en dehors de son champ d'activité tel que prévu dans les Final Agreements (tels que définis dans le Contrat);
- (6) Approbation des principes, politiques et procédures bancaires de la Société Opérationnelle, y compris ceux se rapportant à l'ouverture et la fermeture de comptes bancaires de la Société Opérationnelle, ainsi que toute modification s'y rapportant;
- (7) Approbation du Work Programme and Budget (tel que défini dans le Contrat) annuel de la Société Opérationnelle (ce qui comprend à la fois les composants du capital et les composants opérationnels) (tels que définis dans le Contrat);
- (8) Approbation des modifications du Work Programme and Budget annuel de la Société Opérationnelle qui change matériellement son champ d'activité ou entraîne une dépense supérieure à dix pour cent (10%) dudit Work Programme and Budget;
- (9) Cession d'actifs détenus par la Société Opérationnelle pour une valeur supérieure à 1.000.000 USD conformément au bilan de la Société Opérationnelle;
- (10) Conclusion, modification ou résiliation par la Société Opérationnelle de toute transaction:
 - (a) relative à des accords auxquels soit Rosneft soit ExxonMobil ou toute autre de leur Filiale respective est partie, ayant une valeur supérieure à 1.000.000 USD,
 - (b) relative à des accords auxquels une entité, qui n'est liée ni à Rosneft ni à ExxonMobil, est partie, ayant une valeur supérieure à:
 - (A) 5.000.000 USD durant toute période d'exploration;
 - (B) 10.000.000 USD durant toute période de développement; et
 - (C) 5.000.000 USD pour les contrats de soumission non-concurrentiels; et
 - (c) tout contrat qui doit être attribué sans strict respect des politiques d'approvisionnement ni des lignes de conduite de la Société Opérationnelle;
- (11) Conclusion, modification ou résiliation par la Société Opérationnelle de toute acquisition et/ou tout contrat de traitement relatifs aux données géophysiques durant l'exploration;
- (12) Approbation des plans de formation du personnel et de développement pour le personnel de la Société Opérationnelle comprenant le déploiement d'équipes fonctionnelles et les progrès en ce qui concerne l'atteinte, à long terme, des grandes étapes de capacité organisationnelle et des besoins en personnel;
- (13) Approbation des projets de plans de santé, sûreté, sécurité et d'environnement;
- (14) Approbation d'un plan annuel de sûreté et de gestion des risques (comprenant des plans de gestion environnementale et des plans de gestion de l'intégrité des installations et des puits de forage);
- (15) Approbation des plans et programmes de forage;
- (16) Détermination des qualifications minimales pour le personnel opérant en mer;
- (17) Approbation des plans de réponse d'urgence;
- (18) Adoption de et toutes modifications apportées aux Foundation Business Policies (telles que définies dans le Contrat);

(19) Adoption de et toutes modifications apportées aux règles internes qui déterminent la procédure d'approbation interne par le personnel de gestion de la Société Opérationnelle de contrats qui seront signés par la Société Opérationnelle, qui sont liés à la zone d'activités de la Société Opérationnelle pour laquelle le personnel de gestion est responsable;

(20) Adoption de Appraisal Standards and Procedures de la Société Opérationnelle (telles que définies dans le Contrat);

(21) Refus d'un candidat à un poste de Secondment recommandé par le Human Resources Subcommittee (tels que ces termes sont définis dans le Contrat);

(22) Octroi du pouvoir de signature à une personne pour signer tout accord et tout autre document contraignant de la Succursale Russe;

(23) Approbation des plans de dotation en personnel de la Société Opérationnelle; et

(24) Approbation de la structure de gestion de la Société Opérationnelle.

10.2 Les matières nécessitant une Résolution Extraordinaire du Conseil de la Société Opérationnelle jusqu'au début de la Commercial Production sont les suivantes:

(1) Approbation des projets de plans de santé, sûreté, sécurité et d'environnement;

(2) Approbation d'un plan annuel de sûreté et de gestion des risques (comprenant des plans de gestion environnementale et des plans de gestion de l'intégrité des installations et des puits de forage);

(3) Approbation des plans et programmes de forage;

(4) Détermination des qualifications minimales pour le personnel opérant en mer; et

(5) Approbation des plans de réponse d'urgence.

Titre IV. - Exercice social - Comptes - Contrôle - Liquidation

Art. 11. L'exercice social de la Société Opérationnelle débute le premier jour de janvier et prend fin le trente et unième jour de décembre de la même année.

Art. 12.

12.1 Chaque année, le trente et unième jour de décembre, le Conseil de la Société Opérationnelle dressera un bilan qui contiendra un inventaire de tous les biens mobiliers et immobiliers et des obligations de la Société Opérationnelle. La Société Opérationnelle doit établir ses comptes, livres et dossiers en langue anglaise et en dollars américains, et dans toute autre langue et devise susceptible d'être requise par la loi applicable. La Succursale Russe doit établir ses comptes, livres et dossiers en anglais et en russe. Les comptes de gestion de la Société Opérationnelle et de ses filiales sont établis en langue anglaise et en dollars américains. Les livres comptables de la Société Opérationnelle doivent être conservés au siège social de la Société Opérationnelle au Luxembourg ou dans ses succursales, le cas échéant.

12.2 Sous réserve de restrictions en termes de confidentialité, les Gérants de la Société Opérationnelle et l'Associé auront pleinement accès aux comptes, livres ainsi qu'à l'ensemble des dossiers de la Société Opérationnelle et de ses filiales à tout moment jugé raisonnable.

12.3 Il doit être nommé un cabinet de révision indépendant de renommée internationale, inscrit et qualifié pour exercer dans la Fédération de Russie et au Luxembourg pour agir en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société Opérationnelle.

12.4 Les réviseurs d'entreprises agréés de la Société Opérationnelle nommés conformément à l'Article 12.3 ci-dessus devront avoir accès à tous les livres et dossiers de la Société Opérationnelle et contrôler les comptes et les activités de la Société Opérationnelle chaque année. Ces réviseurs d'entreprises agréés doivent fournir à la Société Opérationnelle et à l'Associé un rapport dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque année et s'engagent, dans le cadre de leurs responsabilités à l'égard de la Société Opérationnelle, à fournir toute information raisonnablement requise de leur part par l'Associé, sous réserve de l'Article 12.2 ci-dessus.

Art. 13. Lors de la dissolution de la Société Opérationnelle, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débute le jour de la constitution de la Société Opérationnelle et prend fin le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, l'Associé déclare qu'il souscrit à la Part Sociale Ordinaire, ayant une valeur nominale de vingt mille dollars américains (20.000 USD).

La Part Sociale Ordinaire a été intégralement libérée par l'Associé, par voie d'apport en numéraire pour un montant total de vingt mille dollars américains (20.000 USD), de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (20.000 USD) apporté par l'Associé est désormais à la libre disposition de la Société Opérationnelle, ainsi qu'il en a été attesté au notaire soussigné qui le constate expressément.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société Opérationnelle, l'Associé, représentant la totalité du capital social de la Société Opérationnelle, prend les résolutions suivantes:

- Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de la Société Opérationnelle, avec effet à compter de la date du présent acte et pour une durée illimitée:

* Andrei AGARKOV, né le 1^{er} août 1978 à Vladivostok (USSR), ayant pour adresse professionnelle 31A, Dubininskaya Street, 115054, Moscou (Russie), comme gérant de catégorie A;

* Aleksandr ZHAROV, né le 12 mai 1962 à Moscou (USSR), ayant pour adresse professionnelle 31A, Dubininskaya Street, 115054, Moscou (Russie), comme gérant de catégorie A;

* Andrey KONDRATIEV, né le 12 août 1977 à Saratov (USSR), ayant pour adresse professionnelle 31A, Dubininskaya Street, 115054, Moscou (Russie), comme gérant de catégorie A;

* Donal S. MAGEEAN, né le 13 avril 1960 à Antrim (Irlande), ayant pour adresse professionnelle 31 Novinsky Boulevard, 5th Floor, Moscow 123242 (Russie), comme gérant de catégorie B; et

* Rodney D. HENSON, né le 14 octobre 1966 dans l'Ohio (Etats-Unis), ayant pour adresse professionnelle 31 Novinsky Boulevard, 5th Floor, Moscow 123242 (Russie), comme gérant de catégorie B;

- Ernst & Young, société anonyme, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann (RCS Luxembourg B47771) est désigné comme réviseur d'entreprises agréé de la Société Opérationnelle avec effet à compter de la date du présent acte et jusqu'à l'approbation des comptes annuels de la Société Opérationnelle pour l'exercice social se terminant le 31 Décembre 2014; et

- l'adresse du siège social de la Société Opérationnelle est fixée au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société Opérationnelle ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire de l'Associé a signé avec le notaire soussigné, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête du mandataire de l'Associé, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. BALTHAZARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2014. Relation: LAC/2014/12774. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044167/910.

(140050361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

C5 Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 171.345.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions C5 Partners S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 171345, incorporated by deed of Maître Roger Arrensdoeff, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-2499 of 8 October 2012. The articles of association of the Company have been amended by notarial deed of the undersigned notary dated 20 March 2014 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below (all these items being interrelated):

(1) to restructure the issued share capital of the Company by:

(i) reclassification of all Category A-I Shares and all Category A-C Shares into Class A Shares, all Category B-I Shares and all Category B-C Shares into Class B Shares, all Category C-I Shares and all Category C-C Shares into Class C Shares, all Category D-I Shares and all Category D-C Shares into Class D Shares, all Category E-I Shares and all Category E-C Shares into Class E Shares, all Category F-I Shares and all Category F-C Shares into Class F Shares, all Category G-I Shares and all Category G-C Shares into Class G Shares, all Category H-I Shares and all Category H-C Shares into Class H Shares, all Category I-I Shares and all Category I-C Shares into Class I Shares and all Category J-I Shares and all Category J-C Shares into Class J Shares issued by the Company, so that there will no longer be categories of shares in issue within a Class and consequential amendment of article 5 of the Company's articles of association;

(ii) increase of the authorised share capital of the Company to an amount of one hundred thirty million four hundred and fifty-one thousand and ten British Pounds (£130,451,010) to be represented by one (1) Unlimited Share and thirteen million forty-five thousand one hundred (13,045,100) Limited Shares of either Class, each with a par value of ten British Pounds (£10) without any specific ratio having to be respected or complied with; acknowledgement and approval of the report by the Manager made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) concerning the circumstances and the price at which the shares of the Company may be issued within the authorised share capital of the Company without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders; authorisation to the Manager to issue shares within the authorised share capital while suppressing, waiving or limiting any pre-emptive subscription rights at such issue prices and in such circumstances as the Manager deems fit, and without having to respect any specific ratio between the different classes of shares, determination of the validity period of the authorised share capital and the authorisation to the Manager to issue shares thereunder while suppressing or limiting any preferential subscription rights for a period starting on the date of the resolutions of the shareholders' meeting determining the increase of the authorised share capital and the authorisation to the Manager and ending on the fifth anniversary of the date of publication of the deed recording the minutes of such meeting in the Mémorial;

(iii) consequential amendment of article 5 of the Company's articles of association:

Art. 5. Share Capital.

5.1. Issued Share Capital

5.1.1. The issued share capital of the Company shall be represented by management share(s) held by the Manager as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité) ("Unlimited Shares") and limited shares held by the limited liability Shareholders (actionnaires commanditaires) ("Limited Shares") of the Company.

5.1.2. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of four hundred and fifty one thousand and ten British Pounds (£ 451,010) divided into forty-five thousand one hundred (45,100) Limited Shares of different Classes (namely four thousand five hundred and ten (4,510) shares of each Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J) and one (1) Unlimited Share, each Share with a par value of ten British Pounds (£ 10) each.

5.1.3. The Limited Shares of each class have such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2. The Unlimited Share shall be held by C5 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 171283, with registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.3. Authorised Share Capital

5.3.1. The authorised share capital of the Company is set at one hundred thirty million four hundred and fifty-one thousand and ten British Pounds (£130,451,010) to be represented by one (1) Unlimited Share and thirteen million forty-five thousand one hundred (13,045,100) Limited Shares of either Class, each with a par value of ten British Pounds (£10) without any specific ratio having to be respected or complied with.

5.3.2. The authorised share capital (and any authorisation granted to the Manager in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 20 March 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5.3.3. The Manager, or any delegate(s) duly appointed by the Manager, may from time to time issue Limited Shares of the Class (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to Limited Shares) as it determines within

the limits of the authorised (unissued) share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of any available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price(s) and the subscriber(s), as the Manager or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and the General Meeting waived and has authorised the Manager to waive, suppress or limit, any pre-emptive subscription rights of Shareholders and related procedures provided for by law to the extent the Manager deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Limited Shares (or any rights or securities giving right to Limited Shares in any way) within the authorised (unissued) share capital. A capital increase within the limits of the authorised share capital shall be recorded by a notarial deed, and the Articles of Incorporation amended at the request of the Manager or its delegate(s). For the avoidance of doubt it is specified that the Manager may issue Limited Shares (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to Limited Shares) of whichever Class without having to respect any specific ratio.

5.4. The Company may not issue fractional Shares, and Shares may not be held in fractions. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issue of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.5. The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. In particular but without limitation, the Share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting with Class J).

5.6. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Limited Shares, the holders thereof shall be entitled to the Class Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting (or upon authorisation from the General Meeting, the Manager), in such proportion and amount as determined pursuant to Article 5 and the holders of the Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Class Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Class Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager and approved by the General Meeting or within the limits authorised by the General Meeting, on the basis of the relevant Interim Accounts provided however that the Class Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

5.7. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Limited Shares and may hold Limited Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.8. Any share premium or capital contribution reserve shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles of Incorporation. The share premium or any capital contribution reserve accounts may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting or as interim distributions by decision of the Manager in accordance with the provisions of the present Articles of Incorporation. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium or any capital contribution reserve accounts to the legal reserve account.

(2) amendment and restatement of the articles of association of the Company to be read as follows:

Art. 1. Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of “C5 Partners S.C.A.” governed by the laws of Luxembourg and these Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Manager.

2.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4. In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

3.2. The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 10.3 shall apply.

Art. 4. Object, Purpose.

4.1. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments,

the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

4.4. The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

4.5. The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.8. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1. Issued Share Capital

5.1.1. The issued share capital of the Company shall be represented by management share(s) held by the Manager as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité) ("Unlimited Shares") and limited shares held by the limited liability Shareholders (actionnaires commanditaires) ("Limited Shares") of the Company.

5.1.2. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of four hundred and fifty one thousand and ten British Pounds (£ 451,010) divided into forty-five thousand one hundred (45,100) Limited Shares of different Classes (namely four thousand five hundred and ten (4,510) shares of each Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J) and one (1) Unlimited Share, each Share with a par value of ten British Pounds (£ 10) each.

5.1.3. The Limited Shares of each class have such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2. The Unlimited Share shall be held by C5 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 171283, with registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.3. Authorised Share Capital

5.3.1. The authorised share capital of the Company is set at one hundred thirty million four hundred and fifty-one thousand and ten British Pounds (£ 130,451,010) to be represented by one (1) Unlimited Share and thirteen million forty-five thousand one hundred (13,045,100) Limited Shares of either Class, each with a par value of ten British Pounds (£ 10) without any specific ratio having to be respected or complied with.

5.3.2. The authorised share capital (and any authorisation granted to the Manager in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 20 March 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5.3.3. The Manager, or any delegate(s) duly appointed by the Manager, may from time to time issue Limited Shares of the Class (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to Limited Shares) as it determines within the limits of the authorised (unissued) share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of any available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price(s) and the subscriber(s), as the Manager or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and the General Meeting waived and has authorised the Manager to waive, suppress or limit, any pre-emptive subscription rights of Shareholders and related procedures provided for by law to the extent the Manager deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Limited Shares (or any rights or securities giving right to Limited Shares in any way) within the authorised (unissued) share capital. A capital increase within the limits of the authorised share capital shall be recorded by a notarial deed, and the Articles of Incorporation amended at the request of the Manager or its delegate(s). For the avoidance of doubt it is specified that the Manager may issue Limited Shares (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to Limited Shares) of whichever Class without having to respect any specific ratio.

5.4. The Company may not issue fractional Shares, and Shares may not be held in fractions. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issue of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.5. The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. In particular but without limitation, the Share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting with Class J).

5.6. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Limited Shares, the holders thereof shall be entitled to the Class Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting (or upon authorisation from the General Meeting, the Manager), in such proportion and amount as determined pursuant to Article 5 and the holders of the Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Class Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Class Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager and approved by the General Meeting or within the limits authorised by the General Meeting, on the basis of the relevant Interim Accounts provided however that the Class Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

5.7. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Limited Shares and may hold Limited Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.8. Any share premium or capital contribution reserve shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles of Incorporation. The share premium or any capital contribution reserve accounts may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting or as interim distributions by decision of the Manager in accordance with the provisions of the present Articles of Incorporation. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium or any capital contribution reserve accounts to the legal reserve account.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares of the Company are at all times in registered form only.

6.2. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.3. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4. The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.5. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company or as set forth above, the registered office of the Company.

6.6. Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two authorized representatives of the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Voting Rights. Each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings of shareholders (subject to the provisions of the Articles of Incorporation and applicable law).

Art. 8. Transfers of Limited Shares.

8.1. Transfers of Limited Shares are subject (i) to the provisions of this Article 8 and (ii), except as otherwise provided herein, the consent of the Manager.

For the purpose hereof “transfer” of one or more Limited Shares shall include the sale, assignment, contribution, gift, transfer by reason of death or insolvency or liquidation or upon enforcement and any other way in which ownership to all or part of a Limited Share is transferred to another person and shall include any direct or indirect transfer of control over or of a Limited Shareholder, such as a transfer of shares or other ownership interests in a Limited Shareholder.

Except for transfers permitted under Article 8.3., no holder of Limited Shares shall transfer any Limited Shares during a period of five (5) years after the incorporation of the Company (the “Closed Period”).

8.2. After the Closed Period, Limited Shares may only be transferred subject to the following conditions:

(a) A Shareholder (the “Selling Shareholder”) wishing to transfer any or all of its Limited Shares (the “Offered Shares”) to another Shareholder or to a bona fide third party offeror (the “Offeror”), must give notice of such fact to the Manager setting out the details of the proposed transfer including the number of Offered Shares, the price per Share offered by the Offeror and details on the Offeror. The offer by the Offeror must be on terms that are subject to the provisions of this Article 8.2. but otherwise final and binding on acceptance.

(b) Any transfer of Limited Shares shall further require the prior approval of the Manager and the Manager may in its discretion and without indicating any reason therefor decline to approve or register such transfer, it being understood that the approval of the Manager shall be unreasonably withheld. The approval or refusal of the Manager shall be notified to the Selling Shareholder and, if applicable, the accepting Limited Shareholder(s) within fifteen (15) Business Days. If the Manager refuses to approve or register such transfer, it shall procure that itself or a person or persons nominated by it shall acquire the Offered Shares or cause the Company to acquire such Shares (at a price per Share and on the same terms and conditions as offered by the Offeror) within twenty (20) Business Days from the notice of refusal by the Manager.

8.3. The transfer by a Limited Shareholder (a “Transferor Shareholder”) of its Limited Shares to an Affiliate (a “Transferee Affiliate”) shall not be subject to the procedure provided in Article 8.2. and does not need to be approved by the Manager, provided that:

(a) the Transferee Affiliate assumes any and all obligations relating to the position of the Transferor Shareholder as a subscriber for or holder of Limited Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining cash commitments) under these Articles and any agreement that might be entered into from time to time between the Shareholders;

(b) the Transferor Shareholder undertakes to remain jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all obligations relating to the Transferor Shareholder’s position as a subscriber for or holder of Limited Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining cash commitments) and executes a letter of indemnity to that effect on terms satisfactory to the Manager;

(c) the Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees the Company and the Manager the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to the assumption by it of the position as a subscriber for or holder of Limited Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining cash commitments), and shall hold the Company and the Manager harmless in that respect to the extent permitted by law and executes a letter of indemnity and guarantee to that effect on terms satisfactory to the Manager, who will require a legal opinion in that respect if the Manager considers it necessary; and

(d) the Transferee Affiliate undertakes that in the event the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Transferee Affiliate shall transfer such Limited Shares back to the Transferor Shareholder, on the same terms and conditions as set out in this Article 8.2. Any transfer back triggered by this Article 8.3 (d) will release the Transferee Affiliate of all liabilities and the Transferor Shareholder shall remain liable in accordance with the provisions of this Article 8.3 and shall keep the Company and the Manager harmless from any liability of such Transferee Affiliate so released.

8.4. Each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its Limited Shares to another Shareholder or to any third party without the consent of the Manager.

8.5. Furthermore, in case an agreement between the Shareholders exists, no transfer of Shares shall become effective unless and until the relevant transferee agrees in writing to be bound by the terms of such agreement by executing a deed of adherence on terms satisfactory to the Manager.

Art. 9. Defaulting Limited Shareholders/ Remedies.

9.1. In the event that a Limited Shareholder shall be in Funding Default and such Funding Default shall continue for thirty (30) Business Days following the receipt by such Limited Shareholder of any default notice to be sent to the Limited Shareholder(s) in Funding Default by the Company in accordance with any agreement entered into from time to time between the Shareholders, then, in addition to legal remedies, the Company acting through the Manager shall have the right in its reasonable discretion to allow, but not to oblige, the non-defaulting Limited Shareholders, in proportion to the respective cash commitments of those Limited Shareholders who elect to participate within twenty (20) Business Days after receipt of a notice from the Company to purchase the Limited Shares held by the defaulting Limited Shareholder for an amount, in cash, equal to the lesser of (i) 75% of the market value as determined by the Manager’s valuation confirmed by an independent auditor appointed by the Manager (who may but needs not be the approved statutory

auditor or the approved audit firm of the Company) and (ii) 75% of the sum of the funded cash commitment attributable to the Limited Shares of the defaulting Limited Shareholder, pro rata to the payments made on existing Limited Shares.

9.2. In case the non-defaulting Limited Shareholders (such non-defaulting Limited Shareholders, the “Participating Limited Shareholders”) have not taken up all or some of their full pro rata share within the above-mentioned twenty (20) Business Days period, the balance of Limited Shares of the defaulting Limited Shareholder can be taken up by the Participating Limited Shareholders again in due proportion within twenty (20) Business Days after receipt of a further notice from the Company.

9.3. Each Limited Shareholder hereby expressly authorises the Manager, in case of a Funding Default of such Limited Shareholder that has not been cured, in its name and on its behalf, to transfer its Limited Shares on its behalf to the Participating Limited Shareholder(s) and to act as its attorney in order to execute on its behalf any share transfer form that may be required. The Company procures that the transfer of the Limited Shares of the defaulting Limited Shareholder to the Participating Limited Shareholder(s) shall be duly recorded in the Company’s share register.

9.4. The Company will first apply such payment to pay and set-off all the losses, damages, costs, fees and expenses suffered by the Company (the “Default Damages”) directly or indirectly as a result of the Funding Default and the Company’s only obligation will be to transfer the net balance remaining, without any interest being due on such amount and without cost to the Company, to the defaulting Limited Shareholder at such bank account as the defaulting Limited Shareholder shall indicate to the Company or as shall appear in the register of Shareholders. The determination by the Manager of the Default Damages shall be conclusive and binding.

9.5. It is also specifically agreed that the Company is entitled to retain the full amount (without any interest being due to the defaulting Limited Shareholder) as long as the Manager has not finally determined the amount of indemnification payment due to the Company.

9.6. In the event that the Company does not permit the non-defaulting Limited Shareholders to exercise the remedy set forth above or if the above remedy results in proceeds that are less than the aggregate amount of the Funding Default and the Default Damages in full, then, unless otherwise determined by the Company, in addition to the legal remedies, the defaulting Limited Shareholder shall not be entitled to and shall be deemed to have waived any and all rights to:

- purchase or subscribe for any additional Limited Shares; and
- exercise its voting rights in respect of any of its fully paid up Limited Shares.

9.7. In the event that the Company does not permit the non-defaulting Limited Shareholders to exercise the remedy set forth above, until full satisfaction of the Funding Default plus interest and compensation for the Default Damages, the Limited Shares of such defaulting Limited Shareholder will become default shares which are not entitled to any distribution except as provided hereafter even upon liquidation of the Company. At liquidation, default shares shall not give rise to any distribution until after all the other Limited Shareholders have received the amounts provided in Article 17 below and any amount so payable will further be applied to satisfy any outstanding Funding Default.

9.8. Each Limited Shareholder expressly authorises the Manager in case such Limited Shareholder has become a defaulting Limited Shareholder to directly use the proceeds of any distributions decided by the Company pursuant to the Articles of Incorporation and any agreement that might be entered into from time to time between the Shareholders on such Limited Shareholder’s Limited Shares (repayments of capital by virtue of a share redemption or a capital reduction or any other type of distribution) on behalf of the defaulting Limited Shareholder in order to fund the defaulting Limited Shareholder’s default and pay Default Damages.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability shareholder (commandité) (the “Manager”). C5 S.à.r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.

10.2. The Manager may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, in which case the Manager may be removed by a decision of the General Meeting of Shareholders holding the Limited Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of Incorporation of the Company (save as to the requirement of the consent of the Manager).

10.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided two Limited Shareholders appoint one or more administrator(s), who need(s) not be a Shareholder, to effect urgent or administrative acts, until a General Meeting of Shareholders is held (and a valid decision taken), which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such General Meeting, the Shareholders holding Limited Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor Manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

10.4. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per cent (10%) of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the books and accounts of the Manager.

Art. 11. Management Powers.

11.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders are within the powers of the Manager.

11.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

11.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.

Art. 12. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its representatives or duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

Art. 13. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more shareholders, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Approved Statutory Auditor (réviseur d'entreprises agréé). The annual accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé). The approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 15. General Meetings.

15.1. The General Meeting of Shareholders represents all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

15.2. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager in accordance of the provisions of law.

15.3. The annual general meeting shall be held on the first day of the month of June at 1.00 p.m. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15.4. Other Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

15.5. If the entire issued share capital is represented at a General Meeting of Shareholders, the General Meeting may be validly held without any convening notice.

15.6. Resolutions at a General Meeting of Shareholders shall be passed in accordance with the quorum requirements (if any) and at such majorities as provided for by law.

15.7. Any General Meeting of Shareholders may only be validly constituted if the Unlimited Share is duly represented and no decision may be taken at any General Meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Unlimited Share (except as provided for, for the avoidance of doubt, Article 10.3).

15.8. The minutes of a General Meeting shall be signed by the bureau of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

Art. 17. Allocation of Profits, Distributions.

17.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2. The balance shall be allocated as determined by decision of the General Meeting of Shareholders, including by way of distribution to the Shareholders in accordance with the provisions of the Articles.

17.3. The Manager may declare and make interim distributions in accordance with applicable law and in accordance with the provisions of the Articles.

17.4. The distributions declared may be paid in any currency selected by the Manager and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager. The Manager may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

17.5. In the event of a distribution declaration such distribution shall be allocated paid as follows:

17.5.1. an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be allocated to the Class A Shares;

17.5.2. an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be allocated to the Class B Shares;

17.5.3. an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be allocated to the Class C Shares;

17.5.4. an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be allocated to the Class D Shares;

17.5.5. an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be allocated to the Class E Shares;

17.5.6. an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be allocated to the Class F Shares;

17.5.7. an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be allocated to the Class G Shares;

17.5.8. an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be allocated to the Class H Shares;

17.5.9. an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be allocated to the Class I Shares;

17.5.10. an amount equal to 0.55% of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be allocated to the Class J Shares;

17.5.11. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A shares are in existence).

Art. 18. Dissolution.

18.1. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

18.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid on the Shares in accordance with the provisions of Article 17, and applicable law.

Art. 19. Definitions.

Affiliate	When used with reference to a holder of Limited Shares, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries Controls or is Controlled by or is under common Control with either the specified person or one or more holders of Limited Shares. For the purposes of this definition, "Control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or to cause the direction of the management or policies of a person, whether through the ownership of voting securities or similar ownership interests, by contract or otherwise.
Articles or Articles of Incorporation	Means the articles of incorporation of the Company from time to time
Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other available reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits)

	P = any freely distributable share premium and other available reserves
	CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares (to be) cancelled
	L= losses (including carried forward losses)
	LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law.
Class	Means a class of Shares of the Company.
Class A	Means class A of Shares of the Company.
Class B	Means class B of Shares of the Company.
Class C	Means class C of Shares of the Company.
Class D	Means class D of Shares of the Company.
Class E	Means class E of Shares of the Company.
Class F	Means class F of Shares of the Company.
Class G	Means class G of Shares of the Company.
Class H	Means class H of Shares of the Company.
Class I	Means class I of Shares of the Company.
Class J	Means class J of Shares of the Company.
Class Cancellation Value per Share	Means the Class Total Cancellation Amount of the relevant Class divided by the number of Shares in issue in the relevant Class to be repurchased and cancelled.
Class Total Cancellation Amount	Means the amount determined pursuant to Article 5.6.
Funding Default	Shall have the meaning as laid down in any agreement that might be entered into from time to time between the Shareholders.
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares.
Interim Accounts	Means the interim (including, as the case may be, pro forma) accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Limited Shareholder	Means a holder of Limited Shares.
Liquidation	Means the dissolution and liquidation of the Company.
Shareholders	Means the holders of Shares of the Company.
Shares	Means the Limited Shares and the Unlimited Share (as relevant) and "Share" shall be construed accordingly.
Surplus	Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the Shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met, set aside or duly provisioned for.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company by reclassifying all Category A-I Shares and all Category A-C Shares into Class A Shares, all Category B-I Shares and all Category B-C Shares into Class B Shares, all Category C-I Shares and all Category C-C Shares into Class C Shares, all Category D-I Shares and all Category D-C Shares into Class D Shares, all Category E-I Shares and all Category E-C Shares into Class E Shares, all Category F-I Shares and all Category F-C Shares into Class F Shares, all Category G-I Shares and all Category G-C Shares into Class G Shares, all Category H-I Shares and all Category H-C Shares into Class H Shares, all Category I-I Shares and all Category I-C Shares into Class I Shares and all Category J-I Shares and all Category J-C Shares into Class J Shares issued by the Company, so that there should be no category of shares in issue; and resolved to consequentially amend the articles of association of the Company.

The meeting resolved to increase the authorised share capital of the Company to an amount of one hundred thirty million four hundred and fifty-one thousand and ten British Pounds (£130,451,010) to be represented by one (1) Unlimited Share and thirteen million forty-five thousand one hundred (13,045,100) Limited Shares of either Class, each with a par value of ten British Pounds (£10) without any specific ratio having to be respected or complied with.

As regards said increase of the authorised share capital of the Company, the meeting acknowledged and approved the report by the Manager made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) concerning the circumstances and the price at which the shares of the Company may be issued within the

authorised share capital of the Company without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders and resolved to authorise the Manager to issue shares within the authorised share capital while suppressing, waiving or limiting any pre-emptive subscription rights at such issue prices and in such circumstances as the Manager deems fit, and without having to respect any specific ratio between the different classes of shares, determination of the validity period of the authorised share capital and to issue shares thereunder while suppressing or limiting any preferential subscription rights for a period starting on the date of the present resolutions and ending on the fifth anniversary of the date of publication of the deed recording the minutes of such meeting in the Mémorial.

The meeting resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company, so as set out in item (1) (iii) of the agenda of this meeting.

Second resolution

The meeting resolved to approve the amended and restated articles of association of the Company as stated under item (2) of the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions C5 Partners S.C.A. (la «Société»), dont le siège social est situé au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171345, constituée le 31 août 2012 suivant acte reçu de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire sous-signé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-2499 du 8 octobre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du notaire soussigné du 20 mars 2014 non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous (tous ces points étant étroitement liés):

(1) Restructuration du capital social émis de la Société par:

(i) la reclassification de toutes les Actions de Catégorie A-I et toutes les Actions de Catégorie A-C en Actions de Classe A, toutes les Actions de Catégorie BI et toutes les Actions de Catégorie B-C en Actions de Classe B, toutes les Actions de Catégorie C-I et toutes les Actions de Catégorie C-C en Actions de Classe C, toutes les Actions de Catégorie D-I et toutes les Actions de Catégorie D-C en Actions de Classe D, toutes les Actions de Catégorie E-I et toutes les Actions de Catégorie E-C en Actions de Classe E, toutes les Actions de Catégorie F-I et toutes les Actions de Catégorie F-C en Actions de Classe F, toutes les Actions de Catégorie G-I et toutes les Actions de Catégorie G-C en Actions de Classe G, toutes les Actions de Catégorie H-I et toutes les Actions de Catégorie H-C en Actions de Classe H, toutes les Actions de Catégorie I-I et toutes les Actions de Catégorie I-C en Actions de Classe I et toutes les Actions de Catégorie J-I et toutes les Actions de Catégorie J-C en Actions de Classe J émises par la Société, de sorte qu'il n'y ait plus de catégories d'actions émises dans une Classe et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société;

(ii) l'augmentation du capital social autorisé de la Société à un montant de cent trente millions quatre cent cinquante-et-un mille dix livres Sterling (130.451.010 £) représenté par une (1) Action de Commandité et treize millions quarante-

cinq mille cent (13.045.100) Actions de Commanditaire de chaque Classe, d'une valeur nominale de dix livres Sterling (10 £) chacune sans ratio spécifique à respecter ou observer; acquiescement et approbation du rapport du Gérant établi conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) sur les circonstances et le prix auquel les actions de la Société peuvent être émises dans les limites du capital social autorisé de la Société sans réserver de droits préférentiels de souscription des actionnaires existants; autorisation donnée au Gérant d'émettre des actions dans les limites du capital social autorisé tout en supprimant, renonçant ou limitant tout droit préférentiel de souscription aux prix d'émission et dans les circonstances jugés appropriés par le Gérant, et sans devoir respecter de ratio spécifique entre les différentes classes d'actions, détermination de la période de validité du capital social autorisé et de l'autorisation donnée au Gérant d'émettre des actions dans les limites du capital social autorisé tout en supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription pendant une période commençant à la date des résolutions de l'assemblée des actionnaires décidant de l'augmentation du capital social autorisé et de l'autorisation donnée au Gérant et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte constatant le procès-verbal de cette assemblée;

(iii) la modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société:

Art. 5. Capital social.

5.1. Capital social émis

5.1.1. Le capital social émis de la Société est représenté par une/des action(s) de commandité détenue(s) par le Gérant en sa qualité d'Actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions de commanditaire détenues par les Actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société.

5.1.2. La Société dispose d'un capital social émis et souscrit intégralement libéré de quatre cent cinquante et un mille dix livres Sterling (451.010 £) divisé en quarante-cinq mille cent (45.100) Actions de Commanditaire de différentes Classes (à savoir quatre mille cinq cent dix (4.510) actions de chaque Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, et J) ainsi qu'une (1) Action de Commandité, chaque Action ayant une valeur nominale de dix livres Sterling (10 £) chacune.

5.1.3. Les Actions de Commanditaire de chaque classe ont les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2. L'Action de Commandité est détenue par C5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171283, ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

5.3. Capital social autorisé

5.3.1. Le capital social autorisé de la Société est fixé à cent trente millions quatre cent cinquante et un mille dix livres Sterling (130.451.010 £) représenté par une (1) Action de Commandité et treize millions quarante-cinq mille cent (13.045.100) Actions de Commanditaire de chaque Classe, chacune ayant une valeur nominale de dix Livres Sterling (10 £) sans ratio spécifique à respecter ou observer.

5.3.2. Le capital social autorisé (ainsi que toute autorisation accordée au Gérant en rapport avec celui-ci) sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 20 mars 2014.

5.3.3. Le Gérant, ou tout délégué dûment nommé par le Gérant, peut de temps à autre émettre des Actions de Commanditaire de la Classe (ou tout titre ou droit convertible, échangeable ou donnant droit à des Actions de Commanditaire) qu'il déterminera dans les limites du capital social autorisé (non émis) en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de toute réserve disponible dans les délais, termes et conditions, en ce compris le(s) prix d'émission et souscripteur(s), que le Gérant ou son/ses délégué(s) peu(ven)t de manière discrétionnaire déterminer, et l'Assemblée Générale a renoncé et a autorisé le Gérant à renoncer, supprimer ou limiter, tout droit préférentiel de souscription des Actionnaires et toute procédure afférente prévus par la loi dans la mesure où le Gérant considère une telle renonciation, suppression ou limitation comme recommandable pour toute(s) émission(s) d'Actions de Commanditaire (ou tous droits ou titres donnant droit à des Actions de Commanditaire de quelque façon que ce soit) dans les limites du capital social autorisé (non-émis). Une augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé sera constatée par acte notarié, et les Statuts modifiés à la demande du Gérant ou de son/ses délégué(s). Afin d'éviter tout doute, il est précisé que le Gérant peut émettre des Actions de Commanditaire (ou tout titre ou droit convertible, échangeable ou donnant droit à des Actions de Commanditaire) de quelque Classe que ce soit sans avoir à respecter de ratio spécifique.

5.4. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions et les Actions ne peuvent pas être détenues par fractions. Le Gérant est autorisé, à son appréciation, à procéder à des paiements en numéraire ou à l'émission de certificats en remplacement de toute fraction d'une Action.

5.5. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents Statuts. En particulier, mais de manière non limitative, le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions de Commanditaire en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) d'Actions de Commanditaire par le rachat et l'annulation de l'ensemble des Actions de Commanditaire émises dans ladite/lesdites Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes d'Actions, ces annulations et rachats d'Actions seront effectués dans l'ordre numérique inversé (en commençant par la Classe J).

5.6. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions de Commanditaire, les détenteurs de celles-ci auront droit au Montant Total d'Annulation de Classe tel que déterminé par l'Assemblée Générale (ou avec l'autorisation de l'Assemblée Générale, par le Gérant), dans les proportions et montants déterminés conformément à l'article 5 et les détenteurs des Actions de la Classe d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant correspondant à la Valeur d'Annulation de Classe par Action pour chaque Action de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Total d'Annulation de Classe sera un montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'Assemblée Générale ou dans les limites autorisées par l'Assemblée Générale, sur la base des Comptes Intérimaires concernés à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation de Classe ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat de leurs propres Actions de Commanditaire et détenir des Actions de Commanditaire en trésorerie, à chaque fois dans les limites prescrites par la loi.

5.8. Toute prime d'émission ainsi que toute réserve d'apport en capital sont librement distribuables conformément aux dispositions des présents Statuts. La prime d'émission ou toute réserve d'apport en capital peut être distribuée aux Actionnaires sur décision d'une Assemblée Générale ou en tant qu'acomptes sur dividendes par décision du Gérant conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant figurant au compte prime d'émission ou à tout compte de réserve d'apport en capital au compte de réserve légale.

(2) Modification et refonte des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les souscripteurs et par toutes les personnes qui deviendront actionnaires par la suite, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de «C5 Partners S.C.A.» régie par les lois du Luxembourg et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.2. L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la commune sur décision du Gérant.

2.3. La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à l'endroit de son siège social ou la communication entre ce siège et les personnes situées à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois. Ces mesures provisoires seront prises et communiquées aux parties intéressées par le Gérant.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une décision des Actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

3.2. La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses activités. Dans de telles circonstances, l'article 10.3 s'appliquera.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et de tout titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créances ou de toute sorte d'instruments représentatifs de créances ou tout autre type de valeurs mobilières.

4.4. La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

4.5. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance, de quelque manière que ce soit, à des sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance ou toutes autres mesures et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.7. La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et tous les instruments concernant ou relatif à l'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

4.8. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Capital social émis

5.1.1. Le capital social émis de la Société est représenté par une/des action(s) de commandité détenue(s) par le Gérant en sa qualité d'Actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions de commanditaire détenues par les Actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société.

5.1.2. La Société dispose d'un capital social émis et souscrit intégralement libéré de quatre cent cinquante et un mille dix livres Sterling (451.010 £) divisé en quarante-cinq mille cent (45.100) Actions de Commanditaire de différentes Classes (à savoir quatre mille cinq cent dix (4.510) actions de chaque Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, et J) ainsi qu'une (1) Action de Commandité, chaque Action ayant une valeur nominale de dix livres Sterling (10 £) chacune.

5.1.3. Les Actions de Commanditaire de chaque classe ont les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2. L'Action de Commandité est détenue par C5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171283, ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

5.3. Capital social autorisé

5.3.1. Le capital social autorisé de la Société est fixé à cent trente millions quatre cent cinquante et un mille dix livres Sterling (130.451.010 £) représenté par une (1) Action de Commandité et treize millions quarante-cinq mille cent (13.045.100) Actions de Commanditaire de chaque Classe, chacune ayant une valeur nominale de dix Livres Sterling (10 £) sans ratio spécifique à respecter ou observer.

5.3.2. Le capital social autorisé (ainsi que toute autorisation accordée au Gérant en rapport avec celui-ci) sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 20 mars 2014.

5.3.3. Le Gérant, ou tout délégué dûment nommé par le Gérant, peut de temps à autre émettre des Actions de Commanditaire de la Classe (ou tout titre ou droit convertible, échangeable ou donnant droit à des Actions de Commanditaire) qu'il déterminera dans les limites du capital social autorisé (non émis) en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de toute réserve disponible dans les délais, termes et conditions, en ce compris le(s) prix d'émission et souscripteur(s), que le Gérant ou son/ses délégué(s) peu(ven)t de manière discrétionnaire déterminer, et l'Assemblée Générale a renoncé et a autorisé le Gérant à renoncer, supprimer ou limiter, tout droit préférentiel de souscription des Actionnaires et toute procédure afférente prévus par la loi dans la mesure où le Gérant considère une telle renonciation, suppression ou limitation comme recommandable pour toute(s) émission(s) d'Actions de Commanditaire (ou tous droits ou titres donnant droit à des Actions de Commanditaire de quelque façon que ce soit) dans les limites du capital social autorisé (non-émis). Une augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé sera constatée par acte notarié, et les Statuts modifiés à la demande du Gérant ou de son/ses délégué(s). Afin d'éviter tout doute, il est précisé que le Gérant peut émettre des Actions de Commanditaire (ou tout titre ou droit convertible, échangeable ou donnant droit à des Actions de Commanditaire) de quelque Classe que ce soit sans avoir à respecter de ratio spécifique.

5.4. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions et les Actions ne peuvent pas être détenues par fractions. Le Gérant est autorisé, à son appréciation, à procéder à des paiements en numéraire ou à l'émission de certificats en remplacement de toute fraction d'une Action.

5.5. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents Statuts. En particulier, mais de manière non limitative, le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions de Commanditaire en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) d'Actions de Commanditaire par le rachat et l'annulation de l'ensemble des Actions de Commanditaire émises dans ladite/lesdites Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes d'Actions, ces annulations et rachats d'Actions seront effectués dans l'ordre numérique inversé (en commençant par la Classe J).

5.6. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions de Commanditaire, les détenteurs de celles-ci auront droit au Montant Total d'Annulation de Classe tel que déterminé par l'Assemblée Générale (ou avec l'autorisation de l'Assemblée Générale, par le Gérant), dans les proportions et montants déterminés conformément à l'article 5 et les détenteurs des Actions de la Classe d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un

montant correspondant à la Valeur d'Annulation de Classe par Action pour chaque Action de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Total d'Annulation de Classe sera un montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'Assemblée Générale ou dans les limites autorisées par l'Assemblée Générale, sur la base des Comptes Intérimaires concernés à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation de Classe ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat de leurs propres Actions de Commanditaire et détenir des Actions de Commanditaire en trésorerie, à chaque fois dans les limites prescrites par la loi.

5.8. Toute prime d'émission ainsi que toute réserve d'apport en capital sont librement distribuables conformément aux dispositions des présents Statuts. La prime d'émission ou toute réserve d'apport en capital peut être distribuée aux Actionnaires sur décision de l'Assemblée Générale ou en tant qu'acomptes sur dividendes par décision du Gérant conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant figurant au compte prime d'émission ou à tout compte de réserve d'apport en capital au compte de réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions de la Société seront toujours sous forme nominative uniquement.

6.2. Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société. La détention d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.

6.3. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. En cas de co-détention d'Actions, les personnes qui revendiquent la propriété sur cette Action devront nommer un seul mandataire pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'un représentant ait été nommé. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. La Société sera complètement déchargée de toute responsabilité en liaison avec lesdites Actions nominatives à l'égard des tiers et sera, à bon droit, fondée à considérer tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives comme étant inexistantes, sous réserve toutefois du droit que pourrait avoir ce tiers de réclamer l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra permettre qu'une mention à cet effet soit inscrite dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse dudit détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire, de temps à autre, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, modifier son adresse telle qu'indiquée dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

6.5. Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif seront censées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société, ou tel que prévu ci-dessus, au siège social de la Société.

6.6. Sur demande écrite d'un Actionnaire, un/des certificat(s) d'Actions nominatives attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires pourra/pourront être émis dans les formes que le Gérant prescrira. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification que le Gérant déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux représentants autorisés du Gérant. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'engagements et indemnités jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 7. Droits de vote. Chaque Action donnera droit à un vote à toutes les Assemblées Générales d'actionnaires (sous réserve des dispositions des Statuts et de la législation applicable).

Art. 8. Transfert d'Actions de Commanditaire.

8.1. Les transferts d'Actions de Commanditaire sont soumis (i) aux dispositions du présent article 8 et (ii), sauf disposition contraire des Statuts, au consentement du Gérant.

Pour les besoins des présents Statuts, «transfert» d'une ou plusieurs Actions de Commanditaire devra inclure la vente, la cession, l'apport, le don, le transfert pour cause de décès, d'insolvabilité ou de liquidation ou sur exécution et tout autre moyen par le biais duquel la propriété de tout ou partie d'une Action de Commanditaire est transférée à une autre personne, et comprendra tout transfert direct ou indirect de contrôle sur ou d'un Actionnaire Commanditaire, tel qu'un transfert d'actions ou d'autres participations dans un Actionnaire Commanditaire.

À l'exception des transferts permis en vertu de l'article 8.3., aucun détenteur d'Actions de Commanditaire ne pourra transférer d'Action de Commanditaire pendant une période de cinq (5) années après la constitution de la Société (la «Période Fermée»).

8.2. Après la Période Fermée, les Actions de Commanditaire peuvent être transférées sous réserve des conditions suivantes:

(a) Un Actionnaire (l'«Actionnaire Vendeur») désirant transférer tout ou partie de ses Actions de Commanditaire (les «Actions Offertes») à un autre Actionnaire ou à un offrant tiers de bonne foi (l'«Offrant»), doit en informer le Gérant en indiquant les détails du transfert proposé, y compris le nombre d'Actions Offertes, le prix par Action offerte par l'Offrant et les coordonnées de l'Offrant. L'offre de l'Offrant doit respecter les dispositions du présent article 8.2., mais tout en étant définitive et ayant force obligatoire en cas de pollicitation.

(b) Tout transfert d'Actions de Commanditaire nécessitera aussi l'accord préalable du Gérant et le Gérant peut à sa discrétion et sans en indiquer le motif refuser d'approuver ou d'inscrire un tel transfert, étant entendu que l'accord du Gérant ne pourra pas être refusé sans raison valable. L'approbation ou le refus du Gérant sera notifié à l'Actionnaire Vendeur et, le cas échéant, à l'/aux Actionnaire(s) Commanditaire(s) acceptant dans les quinze (15) Jours Ouvrables. Si le Gérant refuse d'approuver ou d'inscrire ce transfert, il devra faire en sorte que lui-même ou une personne ou des personnes nommées par lui acquièrent les Actions Offertes ou faire en sorte que la Société acquière ces Actions (à un prix par Action et aux mêmes termes et conditions que ceux offerts par l'Offrant) dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant l'avis de refus du Gérant.

8.3. Le transfert par un Actionnaire Commanditaire (un «Actionnaire Cédant») de ses Actions de Commanditaire à un Affilié (un «Affilié Cessionnaire») n'est pas soumis à la procédure décrite à l'article 8.2. et ne doit pas nécessairement être approuvé par le Gérant, à condition que:

(a) l'Affilié Cessionnaire supporte toutes les obligations en rapport avec la position de l'Actionnaire Cédant en tant que souscripteur ou détenteur d'Actions de Commanditaire (y compris sans limitation, l'obligation de payer intégralement tout engagement en espèces restant) découlant des présents Statuts et tout contrat qui pourrait être conclu de temps à autre entre les Actionnaires;

(b) l'Actionnaire Cédant s'engage à rester solidairement responsable avec l'Affilié Cessionnaire de toutes les obligations en rapport avec la position de l'Actionnaire Cédant en tant que souscripteur ou détenteur d'Actions de Commanditaire (y compris, sans limitation, l'obligation de payer intégralement tout engagement en espèces restant) et signe une lettre d'indemnisation à cet effet à des conditions satisfaisantes pour le Gérant;

(c) l'Actionnaire Cédant garantit à la Société et au Gérant, irrévocablement et inconditionnellement, que l'Affilié Cessionnaire accomplira dûment et en temps voulu toutes les obligations en rapport avec son acceptation de sa position de souscripteur ou détenteur d'Actions de Commanditaire (y compris, sans limitation, l'obligation de payer intégralement tout engagement en espèces restant), et protégera la Société et le Gérant à cet égard dans la mesure permise par la loi et signe une lettre d'indemnisation et de garantie à cet effet à des conditions satisfaisantes pour le Gérant, qui, s'il l'estime nécessaire, demandera un avis juridique à cet égard; et

(d) l'Affilié Cessionnaire s'engage à ce que, dans le cas où l'Affilié Cessionnaire cesserait d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, l'Affilié Cessionnaire retransférera ces Actions de Commanditaire à l'Actionnaire Cédant, aux mêmes conditions que celles énoncées dans le présent article 8.2. Tout retransfert déclenché par le présent article 8.3 (d) libérera l'Affilié Cessionnaire de toute responsabilité et l'Actionnaire Cédant demeurera responsable conformément aux dispositions du présent article 8.3 et garantira la Société et le Gérant contre toute responsabilité de cet Affilié Cessionnaire ainsi libéré.

8.4. Chaque Actionnaire accepte de ne pas mettre en gage ou consentir une sûreté sur l'une de ses Actions de Commanditaire à un autre Actionnaire ou à tout autre tiers sans l'accord du Gérant.

8.5. De plus, s'il existe un pacte entre Actionnaires, aucun transfert d'Actions ne deviendra effectif à moins que, et jusqu'à ce que, le cessionnaire concerné n'accepte par écrit d'être lié par les clauses de ce pacte entre Actionnaires en signant un acte d'adhésion à des conditions satisfaisantes pour le Gérant.

Art. 9. Actionnaires Commanditaires Défaillants/Recours.

9.1. Dans le cas où un Actionnaire Commanditaire serait en Défaut de Financement et que ce Défaut de Financement continuerait pendant trente (30) Jours Ouvrables suivant la réception par cet Actionnaire Commanditaire de toute notification de défaut devant être envoyée par la Société à l'/aux Actionnaire(s) Commanditaire(s) en Défaut de Financement conformément à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires, alors, outre les recours légaux, la Société agissant par l'intermédiaire du Gérant aura le droit, à son appréciation raisonnable, d'autoriser, mais non d'obliger, les Actionnaires Commanditaires ne faisant pas défaut, proportionnellement aux engagements en espèces respectifs de ces Actionnaires Commanditaires qui choisissent de participer dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la réception d'un avis de la part de la Société à acheter les Actions de Commanditaire détenues par l'Actionnaire Commanditaire faisant défaut pour un montant, en espèces, égal au montant le plus faible de (i) 75 % de la valeur de marché telle que déterminée par l'évaluation du Gérant confirmée par un réviseur indépendant nommé par le Gérant (qui peut, mais ne doit pas, être le réviseur d'entreprises agréé ou le cabinet d'audit agréé de la Société) et (ii) 75 % de la somme de l'engagement financier en espèces attribuable aux Actions de Commanditaire de l'Actionnaire Commanditaire faisant défaut, au prorata des paiements faits pour les Actions de Commanditaire existantes.

9.2. Dans le cas où les Actionnaires Commanditaires ne faisant pas défaut (ces Actionnaires Commanditaires ne faisant pas défaut, les «Actionnaires Commanditaires Participant») n'ont pas pris tout ou partie de leur part proportionnelle entière au cours de la période susmentionnée de vingt (20) Jours Ouvrables, le solde des Actions de Commanditaire de l'Actionnaire Commanditaire faisant défaut peut être pris par les Actionnaires Commanditaires Participant à nouveau proportionnellement dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la réception d'un nouvel avis de la Société.

9.3. Chaque Actionnaire Commanditaire, par le présent acte, autorise expressément le Gérant, en cas de Défaut de Financement d'un tel Actionnaire Commanditaire auquel il n'a pas été remédié, à transférer en son nom et pour son compte, ses Actions de Commanditaire pour son compte à l'/aux Actionnaire(s) Commanditaire(s) Participant et à agir en tant que son mandataire afin d'exécuter pour son compte toute forme de transfert d'action qui pourrait être nécessaire. La Société s'assure que le transfert des Actions de Commanditaire de l'Actionnaire Commanditaire faisant défaut à l'/aux Actionnaire(s) Commanditaire(s) Participant soit dûment inscrit dans le Registre des Actions de la Société.

9.4. La Société utilisera d'abord ce paiement pour payer et compenser l'ensemble des pertes, dommages et intérêts, coûts, frais et dépenses subis par la Société (les «Dommages et Intérêts de Défaut») directement ou indirectement en raison du Défaut de Financement et la seule obligation de la Société sera de transférer le solde net restant sans qu'aucun intérêt ne soit dû sur ce montant et sans frais pour la Société, à l'Actionnaire Commanditaire faisant défaut sur tel compte bancaire que l'Actionnaire Commanditaire faisant défaut indiquera à la Société ou tel que cela apparaîtra dans le registre des Actionnaires. La détermination par le Gérant des Dommages et Intérêts de Défaut sera définitive et contraignante.

9.5. Il est également expressément convenu que la Société ait le droit de retenir le montant entier (sans qu'aucun intérêt ne soit dû à l'Actionnaire Commanditaire faisant défaut) aussi longtemps que le Gérant n'aura pas déterminé de manière définitive le montant de l'indemnisation due à la Société.

9.6. Dans le cas où la Société ne permet pas aux Actionnaires Commanditaires ne faisant pas défaut d'exercer le recours décrit ci-dessus ou si le recours ci-dessus aboutit à un produit inférieur au montant global du Défaut de Financement et de l'intégralité des Dommages et Intérêts de Défaut, alors, sauf si la Société en décide autrement, en plus des recours légaux, l'Actionnaire Commanditaire faisant défaut n'aura pas le droit de et sera réputé avoir renoncé à tous les droits:

- d'acheter ou de souscrire toute Action de Commanditaire supplémentaire; et
- d'exercer ses droits de vote concernant l'une de ses Actions de Commanditaire intégralement libérées.

9.7. Dans le cas où la Société ne permet pas aux Actionnaires Commanditaires ne faisant pas défaut d'exercer le recours décrit ci-dessus, jusqu'à l'entière réparation du Défaut de Financement plus les intérêts et la compensation pour les Dommages et Intérêts de Défaut, les Actions de Commanditaire de cet Actionnaire Commanditaire faisant défaut deviendront des actions de défaut qui ne peuvent prétendre à aucune distribution, sauf tel que prévu ci-après, même en cas de liquidation de la Société. Lors de la liquidation, les actions de défaut ne donneront lieu à aucune distribution, jusqu'à ce que tous les autres Actionnaires Commanditaires aient reçu les montants prévus à l'article 17 ci-dessous et tout montant ainsi exigible sera ensuite utilisé pour combler tout Défaut de Financement à recouvrer.

9.8. Chaque Actionnaire Commanditaire autorise expressément le Gérant, dans le cas où cet Actionnaire Commanditaire serait devenu un Actionnaire Commanditaire faisant défaut, à utiliser directement le produit de toute distribution décidée par la Société en vertu des Statuts et de tout contrat qui pourrait être conclu de temps à autre entre les Actionnaires sur les Actions de Commanditaire de cet Actionnaire Commanditaire (remboursements de capital par le biais d'un rachat d'actions ou d'une réduction de capital ou de tout autre type de distribution) pour le compte de l'Actionnaire Commanditaire faisant défaut de façon à financer le défaut de l'Actionnaire Commanditaire faisant défaut et les Dommages et Intérêts de Défaut.

Art. 10. Gestion.

10.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant»). C5 S.à r.l., précitée, est nommée Gérant de la Société.

10.2. Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf en cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa qualité de Gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires détenant les Actions de Commanditaire, adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts de la Société(sauf en ce qui concerne l'accord obligatoire du Gérant).

10.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, à condition que deux Actionnaires Commanditaires nomment un ou plusieurs administrateur(s), actionnaire(s) ou non, pour effectuer les actes d'urgence ou d'administration jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue (et une décision valablement prise), laquelle devra être convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours qui suivent sa nomination. Lors de cette Assemblée Générale, les Actionnaires détenant des Actions de Commanditaire pourront nommer un nouveau Gérant conformément aux conditions de quorum et de majorité en matière de modification des Statuts. Une telle nomination de nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

10.4. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses, y compris, mais de manière non limitative, la rémunération de son personnel, des taxes, locations, frais d'équipement, tout autre débours et frais des administrateurs et une rémunération annuelle équivalant à dix pour cent (10 %) desdites dépenses. Ces montants seront payables mensuellement ou trimestriellement tel que déterminé par le Gérant sur la base d'une estimation et un décompte final sera établi sur la base des livres et comptes du Gérant.

Art. 11. Pouvoirs de gestion.

11.1. Le Gérant est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de gestion, de disposition, et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les

pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires relèvent des pouvoirs du Gérant.

11.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser l'objet social de la Société et d'accomplir l'ensemble des actes et de conclure et d'exécuter l'ensemble des contrats et autres engagements qui lui semblent nécessaires, opportuns, utiles ou accessoires à cette fin. À moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité pour exercer à sa discrétion, pour le compte et au nom de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns en vue de réaliser l'objet de la Société.

11.3. Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société s'il l'estime nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

Art. 12. Signatures ayant force obligatoire. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire de l'un/plusieurs de ses représentants ou signataires dûment autorisés tels que désignés par le Gérant de manière discrétionnaire, ou de la/des personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant. Tout litige impliquant la Société en tant que partie demanderesse ou défenderesse sera traité au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, gérants ou fondés de pouvoir du Gérant aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t actionnaire(s), directeur(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de, cette autre société ou entité avec laquelle la Société contracte ou est en relation d'affaires. Le Gérant ou ces fondés de pouvoir ne sera/seront pas, en raison de cette affiliation avec cette société ou entité, privé(s) du droit de délibérer, de voter et d'agir s'agissant des matières en rapport avec ce contrat ou ces autres affaires.

Art. 14. Réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Les comptes annuels de la Société seront vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'accomplir ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition, sauf disposition contraire expresse des présentes, qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.

15.2. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées au moyen d'un avis donné par le Gérant conformément aux dispositions de la loi.

15.3. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour du mois de juin à 13h00 au siège social ou à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

15.4. Les autres Assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs de ces assemblées.

15.5. Si la totalité du capital social émis est représentée lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.6. Lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les résolutions sont adoptées conformément aux conditions de quorum (le cas échéant) et aux majorités prévues par la loi.

15.7. Toute Assemblée Générale des Actionnaires n'est valablement constituée que si l'Action de Commandité est dûment représentée et aucune décision ne peut être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée à l'Action de Commandité (sauf si, afin d'éviter tout doute, l'article 10.3 en dispose autrement).

15.8. Le procès-verbal d'une Assemblée Générale sera signé par le bureau de l'assemblée. Les copies ou extraits de ce procès-verbal destinés à être produits en justice ou ailleurs devront être signés par le Gérant.

Art. 16. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le premier janvier et prendra fin le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Allocation des bénéfices, distributions.

17.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera alloué à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2. Le solde sera alloué tel que déterminé par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, y compris par voie de distribution aux Actionnaires conformément aux dispositions des Statuts.

17.3. Le Gérant peut déclarer et verser des acomptes sur dividendes conformément à la législation applicable et conformément aux dispositions des Statuts.

17.4. Les distributions déclarées peuvent être payées dans n'importe quelle devise choisie par le Gérant et dans les délais et lieux décidés par le Gérant. Le Gérant peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une action pendant cinq ans ne peut pas être réclamé par la suite par le détenteur de cette Action, et sera perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société. Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs d'Actions.

17.5. Dans le cas d'une déclaration de dividende, ledit dividende sera alloué et payé de la manière suivante:

17.5.1. un montant égal à 0,10% de la valeur nominale totale des Actions de Classe A émises sera alloué aux Actions de Classe A;

17.5.2. un montant égal à 0,15% de la valeur nominale totale des Actions de Classe B émises sera alloué aux Actions de Classe B;

17.5.3. un montant égal à 0,20% de la valeur nominale totale des Actions de Classe C émises sera alloué aux Actions de Classe C;

17.5.4. un montant égal à 0,25% de la valeur nominale totale des Actions de Classe D émises sera alloué aux Actions de Classe D;

17.5.5. un montant égal à 0,30% de la valeur nominale totale des Actions de Classe E émises sera alloué aux Actions de Classe E;

17.5.6. un montant égal à 0,35% de la valeur nominale totale des Actions de Classe F émises sera alloué aux Actions de Classe F;

17.5.7. un montant égal à 0,40% de la valeur nominale totale des Actions de Classe G émises sera alloué aux Actions de Classe G;

17.5.8. un montant égal à 0,45% de la valeur nominale totale des Actions de Classe H émises sera alloué aux Actions de Classe H;

17.5.9. un montant égal à 0,50% de la valeur nominale totale des Actions de Classe I émises sera alloué aux Actions de Classe I;

17.5.10. un montant égal à 0,55% de la valeur nominale totale des Actions de Classe J émises sera alloué aux Actions de Classe J;

17.5.11. le solde du montant total distribué sera intégralement alloué aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les actions de Classe J, puis s'il n'existe pas d'actions de Classe J, les actions de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il reste uniquement des actions de Classe A).

Art. 18. Dissolution.

18.1. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du Gérant alors en fonction qui sera/seront doté(s) des pouvoirs conférés par les articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

18.2. Après l'apurement de l'ensemble des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde en résultant sera payé sur les Actions conformément aux dispositions de l'article 17 et à la législation applicable.

Art. 19. Définitions.

Affilié	Lorsque utilisé en référence à un détenteur d'Actions de Commanditaire, toute personne qui directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle ou est Contrôlé par, ou est sous Contrôle commun avec soit la personne indiquée, soit un ou plusieurs détenteurs d'Actions de Commanditaire. Pour les besoins de cette définition, «Contrôle» signifie la possession directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou d'influencer la direction de la gestion ou la politique d'une personne, que ce soit par la propriété des titres avec droit de vote ou de participations similaires, contractuellement ou autrement.
Statuts	Signifie les statuts de la Société de temps à autre.
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves disponibles et (ii) selon le cas, de tout montant issu de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/aux Classe(s) d'Actions à annuler/annulées mais déduction faite de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme allouée (ou devant être allouée) à une(aux) réserve(s) non distribuable(s) en vertu des exigences de la loi, à chaque fois, tel que décrit dans les Comptes Intérimaires (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que: $MD = (BN+P+RC) - (PE+OL)$ Où: MD = Montant Disponible

	BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)
	P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves disponibles
	RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/aux Classe(s) d'Actions à annuler/annulées
	PE = pertes (y compris les pertes reportées)
	OL= toute somme à allouer à une(aux)réserve(s) non distribuable(s) en vertu des exigences de la loi.
Classe	Signifie une classe d'Actions de la Société.
Classe A	Signifie la classe A d'Actions de la Société.
Classe B	Signifie la classe B d'Actions de la Société.
Classe C	Signifie la classe C d'Actions de la Société.
Classe D	Signifie la classe D d'Actions de la Société.
Classe E	Signifie la classe E d'Actions de la Société.
Classe F	Signifie la classe F d'Actions de la Société.
Classe G	Signifie la classe G d'Actions de la Société.
Classe H	Signifie la classe H d'Actions de la Société.
Classe I	Signifie la classe I d'Actions de la Société.
Classe J	Signifie la classe J d'Actions de la Société.
Valeur d'Annulation de Classe par Action	Signifie le Montant Total d'Annulation de Classe de la Classe concernée divisé par le nombre d'Actions émises dans la Classe concernée devant être rachetée et annulée.
Montant Total d'Annulation de Classe	Signifie le montant fixé en vertu de l'article 5.6.
Défaut de financement	Aura la signification prévue dans tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre les Actionnaires.
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la/les Classe(s) d'Actions concernée(s).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires (y compris, le cas échéant, pro forma) de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Actionnaire Commanditaire	Signifie un détenteur d'Actions de Commanditaire.
Liquidation	Signifie la dissolution et la liquidation de la Société.
Actionnaires	Signifie les détenteurs d'Actions de la Société.
Actions	Signifie les Actions de Commanditaire et l'Action de Commandité (le cas échéant) et le terme «Action» doit être interprété en conséquence.
Boni	Signifie le montant à distribuer en tant que boni de liquidation par la Société aux Actionnaires après que l'ensemble des créances, dettes, charges et dépenses de liquidation a été réglé, écarté ou valablement provisionné.

Art. 20. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation applicable.

Après délibération, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société en reclassifiant toutes les Actions de Catégorie A-I et toutes les Actions de Catégorie AC en Actions de Classe A, toutes les Actions de Catégorie B-I et toutes les Actions de Catégorie B-C en Actions de Classe B, toutes les Actions de Catégorie C-I et toutes les Actions de Catégorie C-C en Actions de Classe C, toutes les Actions de Catégorie D-I et toutes les Actions de Catégorie D-C en Actions de Classe D, toutes les Actions de Catégorie E-I et toutes les Actions de Catégorie E-C en Actions de Classe E, toutes les Actions de Catégorie F-I et toutes les Actions de Catégorie F-C en Actions de Classe F, toutes les Actions de Catégorie G-I et toutes les Actions de Catégorie G-C en Actions de Classe G, toutes les Actions de Catégorie H-I et toutes les Actions de Catégorie H-C en Actions de Classe H, toutes les Actions de Catégorie I-I et toutes les Actions de Catégorie I-C en Actions de Classe I et toutes les Actions de Catégorie J-I et toutes les Actions de Catégorie J-C en Actions de Classe J émises par la Société, de sorte qu'il n'y ait aucune catégorie d'actions émises; et a décidé de modifier en conséquence les statuts de la Société.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social autorisé de la Société à un montant de cent trente millions quatre cent cinquante et un mille dix livres Sterling (130.451.010 £) représenté par une (1) Action de Commandité et treize millions quarante-cinq mille cent (13.045.100) Actions de Commanditaire de chaque Classe, d'une valeur nominale de dix livres Sterling (10 £) chacune sans ratio spécifique à respecter ou observer.

S'agissant de ladite augmentation du capital social autorisé de la Société, l'assemblée a reconnu et approuvé le rapport du Gérant établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) sur les circonstances et le prix auquel les actions de la Société peuvent être émises dans les limites du capital social autorisé de la Société sans réserver de droits préférentiels de souscription des actionnaires existants et a décidé d'autoriser le Gérant à émettre des actions dans les limites du capital social autorisé tout en supprimant, renonçant ou limitant tout droit préférentiel de souscription aux prix d'émission et dans les circonstances jugés appropriés par le Gérant, et sans devoir respecter de ratio spécifique entre les différentes classes d'actions, détermination de la période de validité du capital social autorisé et à émettre des actions dans les limites du capital social autorisé tout en supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription pendant une période commençant à la date des présentes résolutions et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte constatant le procès-verbal de cette assemblée.

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé au point (1) (iii) de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé d'approuver les statuts modifiés et refondus de la Société tels qu'énoncés au point (2) de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document faite aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: M. ESTEVES, E. IDIR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14888. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014061760/1140.

(140072442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Bureau Comptable Jans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 14, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.440.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014038081/10.

(140043741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Touchstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 46.174.

Le bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037880/9.

(140042662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.
